



Promotio Iustitiae

Secrétariat pour la Justice Sociale et l'Écologie (SJES), Curie Généralice de la Compagnie de Jésus, Rome



PROMOTION D'UNE
CULTURE
COHÉRENTE DE
PROTECTION



**UN VOYAGE VERS LA
JUSTICE ET L'ESPÉRANCE**

Couverture Design : Rakesh Mondol SJ (CCU)

Un voyage vers la justice et l'espérance



Secrétariat pour la Justice Sociale et l'Écologie (SJES)
Curie Généralice de la Compagnie de Jésus
Borgo Santo Spirito 4, 00193 Rome, Italie

Éditeur : Xavier Jeyaraj SJ
Éditeurs associés : Bernard Goubin SJ, John Guiney SJ et Sandra Racionero-Plaza PhD
Coordinateurs de Rédaction : Foka Wadem Boris SJ et Rossana Mattei

Promotio Iustitiae (PJ), publié par le Secrétariat pour la Justice sociale et l'Écologie de la Curie Généralice de la Compagnie de Jésus à Rome, paraît en français, anglais, espagnol et italien, est disponible sur Internet à l'adresse suivante www.sjesjesuits.global

Le numéro 101 de *Promotio Iustitiae*, publié en 2009, fut le dernier numéro que nous avons imprimé. Nous n'avons publié ensuite que des versions électroniques. Par conséquent, nous vous recommandons chaudement d'imprimer ce numéro pour le mettre à disposition dans les salles de lecture, les bibliothèques, etc.

Si quelque chose vous a frappé dans ce numéro, n'hésitez pas à nous le faire savoir brièvement. Pour communiquer une lettre à publier dans un prochain numéro de *Promotio Iustitiae*, veuillez utiliser le l'adresse électronique : sjes-com@sjcuria.org

La reproduction d'articles est encouragée ; merci de citer *Promotio Iustitiae* comme source, ainsi que notre adresse, et de nous envoyer une copie de la reproduction.

Table des matières

Éditorial	6
<i>Xavier Jeyaraj SJ, John Guiney SJ et Sandra Racionero-Plaza Ph.D</i>	
PCCP : briser le silence et travailler pour un monde libre d'agressions	11
<i>John Guiney SJ et Sandra Racionero-Plaza, PhD</i>	
Processus intégral de réparation auprès des victimes/ survivants. Modèle de travail du Centre pour la prévention et la réparation des abus dans la Province du Chili.	17
<i>María de los Ángeles Solar et Larry Yévenes SJ</i>	
Réflexion de la province d'Irlande sur l'utilisation des processus de justice réparatrice pour répondre aux abus historiques sur les enfants	23
<i>Saoirse Fox</i>	
Formation jésuite et sauvegarde : où en sommes-nous et où désirons-nous aller ?	28
<i>Mark Ravizza SJ</i>	
Changer la vie à Kangemi : l'impact des projets de protection Upendo et Uzima dans le bidonville de Nairobi au Kenya	34
<i>Verah Masenge et Edward Osabwa</i>	
La protection auprès des cultures autochtones : Sauvegarde enracinée dans la parenté et la culture à Mother Teresa Middle School (Canada)	38
<i>Curtis Kleisinger et Terri Cote</i>	
L'université un « espace sécuritaire » : reconstruire la confiance grâce aux réseaux de soins et de justice sociale	44
<i>Maria Elissa J. Lao, Mira Alexis P. Ofreño, Alma Renee R. Pavia, et Nina Patricia Sison-Arroyo</i>	
Le parcours de l'équipe d'Asie du Sud pour la protection (STATS)	51
<i>Ravi Sagar SJ</i>	
Le réseau Xavier promeut une culture de soin cohérente	56
<i>Emer Kerrigan</i>	
Mettre en œuvre des normes de protection de l'enfance dans des environnements complexes : l'expérience du Service Jésuite pour les Réfugiés	63
<i>Brian Cranmer</i>	
Structures de protection au sein de la Fédération <i>Fe y Alegría</i>	69
<i>Dani Villanueva SJ</i>	
À propos des auteurs	76



Éditorial

Xavier Jeyaraj SJ, John Guiney SJ et Sandra Racionero-Plaza PhD

Le problème social des abus touche tous les secteurs et toutes les institutions de la société. Il s'agit de l'une des évolutions défavorables les plus urgentes et les plus préoccupantes pour les enfants et les adultes du monde entier. La littérature sur le sujet a aujourd'hui montré, avec une vaste collection de données à l'appui, les conséquences très négatives sur la santé mentale et physique des abus sexuels tant chez les enfants que chez les adultes. Les recherches ont également souligné les énormes difficultés qu'il y a à briser le silence concernant les abus dans toutes les institutions sociales ainsi que l'impact négatif subi par celles et ceux qui osent parler et soutenir les victimes/survivants.

Il reste encore beaucoup à faire pour accompagner les victimes sur le chemin de la justice et de la guérison. De nombreuses mesures ont été prises au sein de l'Église, tant pour briser le silence que pour mettre en place des mesures d'accompagnement des victimes. La publication en 2019 de *Vos estis lux mundi* a été un moment clé pour que cela se réalise. Dans son *Motu Proprio*, le pape François a souligné que l'éradication de tels problèmes dans l'Église implique nécessairement d'agir : « Pour que ces phénomènes, sous toutes leurs formes, ne se reproduisent plus, une conversion continue et profonde des cœurs

est nécessaire, attestée par des actes concrets et efficaces qui impliquent tous les membres de l'Église, si bien que la sainteté personnelle et l'engagement moral contribuent à promouvoir la pleine crédibilité de l'annonce évangélique et l'efficacité de la mission de l'Église. » En ce sens, *Vos estis lux mundi* a demandé à tous les diocèses et ordres religieux de mettre en place des services pour s'occuper des victimes, de disposer de protocoles pour traiter les plaintes et les allégations, et de mettre en œuvre des politiques de réparation et d'indemnisation. Ce travail est essentiel pour répondre à celles et ceux qui ont déjà été victimes et doit être réalisé en les plaçant au centre de la réponse de l'Église à la crise des abus. De même, les participants à la 16^{ème} assemblée générale ordinaire du synode des évêques ont demandé que l'accent soit mis sur l'écoute des victimes, comme on le lit dans leur Lettre au peuple de Dieu : « Avant tout, l'Église de notre temps a le devoir d'écouter, dans un esprit de conversion, celles et ceux qui ont été victimes d'abus commis par des membres du corps ecclésial, et de s'engager de manière concrète et structurelle pour que cela ne se reproduise plus. »

L'engagement de l'Église et de la société dans son ensemble pour surmonter ce problème social suppose aussi qu'on

travaille pour un avenir différent dans nos communautés, nos institutions, nos écoles, collèges et universités, nos paroisses, nos environnements de travail, etc. afin de les rendre libre des abus sexuels et d'autres types d'abus. La Compagnie de Jésus, depuis la 36^{ème} Congrégation générale, a brisé le silence sur les abus sexuels envers les enfants et les adultes vulnérables ; elle a reconnu qu'ils existaient aussi dans l'Ordre et a commencé à mettre en place des mesures particulières pour traduire cet engagement dans la pratique. En 2018, le père Arturo Sosa SJ, Supérieur général, a approuvé le projet pour la Promotion d'une culture cohérente de protection (*Promotion of a Consistent Culture of Protection*, PCCP), c'est-à-dire la stratégie d'ensemble de la Compagnie de Jésus pour aider à éliminer les abus à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église. Depuis lors, les provinces, les régions et les réseaux de la Compagnie de Jésus ont élaboré des politiques, des protocoles et des formations pour soutenir les victimes et mettre en œuvre des actions pour éviter que de tels abus se reproduisent.

Le PCCP est une question de transformation. Protéger les enfants et les adultes, c'est transformer les relations humaines, passer de la violence au dialogue, des abus à l'équité, afin que les interactions sociales deviennent le meilleur bouclier pour prévenir les abus. Les preuves scientifiques le démontrent fortement : des communautés unies constituent le meilleur facteur de prévention. Avec le PCCP, les délégués pour la protection, les Provinciaux, les directeurs et les enseignants principaux avec les parents dans les établissements scolaires, les professeurs d'université, les enfants, les victimes, les assistants et les secrétaires apostoliques de la Curie

générale, et bien d'autres en diverses parties du monde, se sont engagés dans un travail inspirant qui a permis de réaliser des transformations significatives dans la vie de beaucoup. Ils ont contribué au progrès vers des œuvres et des institutions jésuites plus sûres à travers le monde, depuis les bidonvilles de Nairobi jusqu'aux écoles de Chiang Mai. Ce numéro spécial de *Promotio Iustitiae* est dédié au partage de la bonne nouvelle quant au travail de protection réalisé dans la Compagnie de Jésus ces dernières années. Il communique la Lumière qui émane du travail passionné et engagé accompli par tant de laïcs et de jésuites dans le monde entier. Il comporte des contributions de femmes et d'hommes, de laïcs et de jésuites, provenant des six conférences de la Compagnie de Jésus, de différents types d'œuvres et de ministères, ainsi que de différentes cultures, communautés et contextes.

Dans le premier article, John Guiney SJ et Dr Sandra Racionero-Plaza, respectivement coordonnateur et coordonnatrice adjointe du projet, nous partage l'histoire du PCCP et de ses réalisations uniques pour la Compagnie de Jésus et la société. Ils soulignent aussi la nouvelle phase mondiale de formation et pour toutes les œuvres jésuites avec l'intégration des preuves scientifiques. Nous passons ensuite au travail auprès des victimes/survivants et aux mécanismes et actions mis en œuvre pour réparer le plus possible le préjudice causé et rendre justice. En ce sens, l'article de Solar & Yéneves, du Centre pour la prévention et la réparation des abus (*Prevention and Reparation of abuses*, CPR) de la province du Chili, nous fait part de leur travail d'accueil des victimes d'abus de jésuites et leur recherche de chemins de rencontre, de justice et de réparation, en plus de

travailler à la prévention des abus. La justice réparatrice est un outil pour répondre aux cas de maltraitance d'enfants, mis en œuvre dans certaines provinces jésuites avec des résultats positifs. S. Fox explique le processus de la justice réparatrice (RJ) dans la province d'Irlande pour le traitement des cas historiques d'abus. L'auteur souligne les résultats de ce processus de RJ dans la restauration de liens interpersonnels et communautaires, ainsi que les principales leçons qu'on en a tirées et les défis à venir.

Pour promouvoir une culture cohérente de protection, il est crucial de former les membres du personnel. Dans le cas de la Compagnie de Jésus, cela signifie une formation de qualité pour les jésuites et les partenaires laïcs des œuvres jésuites. L'article du P. Mark Ravizza, Conseiller général pour la formation à la Curie générale, présente l'approche et les actions de la Compagnie de Jésus quant à la fourniture d'une formation de qualité à la protection pour les jésuites. Son article présente également le programme actuel de développement d'une formation de qualité à toutes les étapes de la formation jésuite dans le cadre du nouveau projet mondial sur la formation. Les ressources humaines sont au cœur de la mission d'élimination des abus, et une formation de qualité en la matière constitue le meilleur investissement.

De la formation, nous passons aux histoires transformatrices du monde entier, principalement dans le secteur de l'éducation. Les écoles sont les principaux contextes de développement des enfants, des adolescents et des jeunes et, par conséquent, la mise en œuvre d'actions et de programmes de prévention efficaces dans l'éducation est cruciale pour préparer

un meilleur avenir. La protection peut générer beaucoup de changements pour les enfants qui vivent dans les conditions les plus vulnérables, tels ceux qui risquent de passer à la rue et les victimes de diverses expériences défavorables dans l'enfance (*adverse childhood experiences, ACEs*). Masenge et Osabwa nous expliquent les projets de protection Upendo et Uzima à Kangemi, un bidonville de Nairobi (Kenya), en faveur des enfants orphelins, abandonnés, exploités sexuellement, marginalisés et vulnérables du bidonville, dont certains touchés par le VIH/SIDA. Upendo et Uzima ont créé un environnement paisible, stimulant et sûr pour les enfants les plus vulnérables de Kangemi et leurs familles. De Nairobi nous nous rendons à Saskatchewan, au Canada, où Kleisinger et Cote concentrent leurs efforts sur la protection des cultures autochtones. Ils racontent leur travail de protection qui s'enracine dans l'affinité sociale et la culture, à la *Mother Teresa Middle School*.

Les trois articles portant sur l'éducation mettent en évidence que, pour être efficaces, les efforts en protection nécessitent un dialogue constant avec la communauté ; une approche descendante avec intervention d'experts parachutés ne fonctionne pas. Les universités ont également un rôle crucial à jouer dans l'élimination des abus. La recherche scientifique a prouvé la réalité du harcèlement sexuel et d'autres formes d'abus dans l'enseignement supérieur à travers le monde. L'article de Lao, Ofreneo, Pavia et Sison-Arroyo, de l'université Ateneo de Manila aux Philippines, présente leur travail rigoureux pour faire de leur université un espace sûr pour les étudiants, les professeurs et tous les membres de la communauté. Un des

messages centraux de leur parcours est de soutenir et de cultiver des réseaux de soins et de justice sociale parmi les membres de la communauté pour briser le silence, accompagner les victimes et développer le sentiment que vaincre le harcèlement est une responsabilité communautaire.

Enfin, la Compagnie de Jésus est une organisation mondiale comptant six conférences jésuites et divers réseaux apostoliques au service des populations vulnérables du monde entier. Toutes les conférences disposent désormais d'un délégué à la sauvegarde ou d'une équipe chargée de promouvoir et de soutenir le travail de protection dans toutes les provinces et régions de la conférence. L'article du Père Ravi Sagar présente les origines et les principales activités de l'équipe de sauvegarde (SATS) de la Conférence des Jésuites d'Asie du Sud (JCSA). Les trois derniers articles de ce numéro spécial partagent les efforts de protection novateurs de trois réseaux jésuites, cruciaux en ce qu'ils touchent la vie de millions de personnes : le Réseau Xavier, le Service Jésuite des Réfugiés et *Fe y Alegría*. L'article de Kerrigan présente l'histoire de la protection, de l'engagement et du travail du Réseau Xavier, un réseau de bureaux de mission et d'ONG jésuites en Europe, aux États-Unis et en Australie. Ils financent et collaborent avec des programmes de développement, des situations d'urgence, des programmes de volontariat et de plaidoyer dans les pays du Sud. Les partenaires du Réseau Xavier sont présents dans plus de 87 pays et mènent divers projets de développement. Le Réseau Xavier a été pionnier dans l'élaboration de protocoles et de politiques de protection des mineurs et des adultes vulnérables avec leurs partenaires dans diverses cultures et contextes.

Le Service Jésuite des Réfugiés (JRS), fondé par le P. Pedro Arrupe SJ, s'est grandement développé, depuis l'aide aux *boat people* vietnamiens dans quelques camps en Asie du Sud-Est, jusqu'au travail avec des réfugiés du monde entier. Leur travail dans le domaine humanitaire est profondément remarquable, répondant aux besoins des plus vulnérables dans les situations les plus complexes. Dans le travail du JRS, la personne est au centre et la protection est au cœur. Cranmer, le délégué à la sauvegarde du JRS, explique les mesures de protection exemplaires que le personnel du JRS entreprend pour protéger les mineurs et les adultes vulnérables dans leur travail.

L'éducation populaire a un nom dans la Compagnie de Jésus, c'est *Fe y Alegría*. *Fe y Alegría* est aujourd'hui présent dans plus de 22 pays d'Amérique latine, d'Europe, d'Afrique et d'Asie, avec plus de 935 844 participants, et comprend des écoles en coordination avec plus de 100 congrégations religieuses. Villanueva SJ, coordonnateur général de la Fédération Internationale *Fe y Alegría*, partage l'histoire de *Fe y Alegría* sur le développement de structures et la création de comités pour traiter les cas d'abus et travailler sur la prévention, ainsi que la présentation d'actions de protection réussies et d'autres initiatives de protection mises en œuvre au Nicaragua, République Dominicaine, Guatemala, Salvador, Venezuela, Panama, etc. Le travail étroit de *Fe y Alegría* avec les communautés et les cultures de chaque pays est un élément essentiel de son modèle de protection.

Les articles de ce numéro spécial montrent qu'en travaillant en tant que communauté mondiale, nous accomplissons des progrès substantiels en contribuant au monde

exempt d'abus dont nous rêvons tous. Chaque auteur/article de ce numéro spécial raconte une histoire de vies restaurées, sauvées, protégées et

transformées. Continuons à nous encourager les uns les autres dans cette Bonne Nouvelle et cette mission mondiale.

Original anglais
Traduction Christine Gautier



PCCP : briser le silence et travailler pour un monde libre d'agressions

John Guiney SJ et Sandra Racionero-Plaza, PhD

Projet de promotion d'une culture cohérente de protection - PCCP

Rompre le silence sur un problème social à l'échelle mondiale : la Congrégation Générale 36

La 36^{ème} Congrégation Générale, en 2016, est à l'inspiration du projet de Promotion d'une Culture Cohérente de Protection (PCCP), à savoir la stratégie mondiale de la Compagnie de Jésus pour aider à éliminer les agressions à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église. La CG 36 a été un moment décisif pour la création du PCCP. Les congrégations générales sont des événements importants dans la vie de la Compagnie de Jésus. Les membres sont appelés à élire un nouveau Général et c'est aussi une occasion privilégiée de dialogue entre eux pour discuter de l'état de la vie et des œuvres de la Compagnie. La question de la protection a été l'objet de conversations animées et intenses durant la CG 36. Les délégués des pays du Nord ont parlé franchement de leurs expériences dans la gestion des cas d'abus et cela a permis que tous se rendent compte que la maltraitance des enfants et des adultes vulnérables n'a pas de frontières nationales, culturelles, religieuses, ethniques ou de castes (Oates et collab., 2000). Il s'agit d'un problème social d'envergure mondiale (Plante, 2020) qui touche tous les secteurs de l'humanité (Barth et collab., 2013 ; Finkelhor, 1986 ;

John Jay College of Criminal Justice & Catholic Church, 2004 ; Jud et collab., 2016) ; ce problème est présent dans l'Église, les partis politiques, les écoles, les clubs sportifs, les activités extrascolaires, les lieux de vie nocturne, les familles, etc. Lors de la CG 36, la Compagnie de Jésus a reconnu que le problème existe aussi dans nos institutions et dans nos œuvres, et elle s'est engagée à briser le silence en plaçant les victimes au centre et en mettant en place des mesures de diverses sortes pour résoudre ce problème social dans notre ordre et dans la société en général. Chaque institution sociale doit commencer à répondre au problème à l'intérieur d'elle-même ; on ne doit parler de la nécessité de résoudre les abus sans s'examiner, parler et agir. Après de multiples discussions entre les membres de la CG 36, la question a été renvoyée au Père Général pour un examen plus approfondi. On peut dire que la genèse d'une nouvelle culture de protection a commencé dans la Compagnie de Jésus lors de cette CG 36, en 2016.

Lancement du projet PCCP et publications des Préférences apostoliques universelles

En octobre 2018, une réponse fut donnée à la question de la protection que la CG 36 avait transmise au Père Général. Le Père Général lança le projet intitulé Promotion

d'une Culture Cohérente de Protection (PCCP), la stratégie universelle de la Compagnie de Jésus pour contribuer à éliminer les abus. Depuis 2019, cette stratégie s'est traduite en politiques, protocoles et formations spécifiques dans toutes les provinces et régions de la Compagnie de Jésus, dans les six conférences de la Compagnie, ainsi que dans tous ses réseaux mondiaux comme le réseau Xavier, Fe y Alegria, et le Service jésuite pour les réfugiés.



PCCP Logo

Plusieurs secrétariats auraient pu se voir confier le PCCP : les secrétariats pour le Service de la foi, pour l'Éducation secondaire et postsecondaire, pour l'Éducation supérieure. On a plutôt choisi de le confier au Secrétariat pour la justice sociale et l'écologie (SJES), à la Curie générale. Ce faisant, la Compagnie de Jésus soulignait que faire justice, c'est aussi protéger, et que protéger c'est aussi faire justice (Guiney & Racionero-Plaza, 2023). Travailler à vaincre les abus fait sans équivoque partie intégrante de la mission de justice et de réconciliation de la Compagnie de Jésus, comme en témoigne la Préférence Apostolique Universelle 2 (PAU 2), intitulée *Marcher avec les exclus* (Sosa, 2019) :

Nous nous engageons à contribuer à l'élimination des abus à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église, en cherchant à assurer une écoute et une attention appropriée aux victimes, à faire justice

et à réparer les dommages causés. Cet engagement inclut l'adoption de politiques fermes de prévention des abus, la formation permanente de ceux qui s'engagent dans la mission et une volonté d'atteindre jusqu'aux racines sociales d'où naissent les abus. Cet engagement passe par la promotion efficace d'une culture de protection de toutes les personnes vulnérables, en particulier des mineurs.

Il est important de noter que l'objectif de protection énoncé dans la PAU 2 souligne que pour contribuer à éliminer les abus, il est nécessaire de mettre en place une nouvelle culture de protection, de respect et d'attention. Il ne s'agit pas de cocher des cases pour montrer qu'il existe des politiques et des protocoles, lesquels sont indispensables, mais de transformer les relations humaines pour les rendre chaque jour plus harmonieuses pour tous. Il s'agit de développer une nouvelle culture, ce qui implique que chacun de nous interagisse de nouvelles manières. Cette approche trouve un appui dans la littérature scientifique actuelle (Burn, 2009 ; Moschella, & Banyar, 2020 ; Pietromonaco & Collins, 2017 ; Plante, 2020) sur la manière de traiter et d'éliminer efficacement les agressions sexuelles et les autres types de relations abusives.

Réalisations des quatre premières années du PCCP : enquête de référence, mise en place d'une structure mondiale de protection, et audit mondial

En 2019, le PCCP a lancé une enquête de référence qui a été distribuée à plus de 80 provinces et régions de la Compagnie de Jésus. Le sondage a obtenu 100 % de réponses, ce qui illustre la volonté de toute la Compagnie de Jésus à s'engager

activement dans ce cheminement important. Les données reçues indiquaient que les différentes provinces et régions du monde se trouvaient à des stades différents en matière de protection. Certaines étaient *préoccupées* par cette question, d'autres se *conformaient aux mesures de base*, et d'autres encore étaient *pleinement engagées* à donner la priorité aux victimes et travaillaient déjà sur des programmes de formation. Pour donner suite au sondage, on a promu et établi une structure mondiale de protection au sein de la Compagnie de Jésus, avec un délégué (ou équipe) pour la protection dans chaque province et région, et un délégué pour la protection au niveau des six conférences jésuites : la Conférence jésuite pour l'Afrique et Madagascar (JCAM), la Conférence jésuite des provinciaux européens (JCEP), la Conférence jésuite pour l'Asie Pacifique (JCAP), la Conférence jésuite pour l'Asie du Sud (JCSA), la Conférence jésuite pour le Canada et les États-Unis (JCCU) et la Conférence des provinciaux pour l'Amérique latine (CPAL). Les individus et équipes assumant ces rôles sont, dès la création du PCCP, chargés de coordonner, soutenir et promouvoir la protection (mise en place des trois mesures mentionnées ci-dessous) dans leur province ou région, ou au niveau de la conférence. Dans chaque province/région, la mise en œuvre des normes et lignes directrices du PCCP a entraîné la création d'une stratégie provinciale/régionale pour la protection, souvent désignée d'une manière particulière ('environnement sûr', 'programme de protection', etc.).

Les coordonnateurs et coordonnateurs adjoints du PCCP se sont réunis régulièrement, à la fois virtuellement et en présentiel, avec les délégués de la

conférence pour la sauvegarde, dans le but de répondre aux besoins de la conférence et de collaborer pour faire avancer le plan de travail pour la protection. Ils ont également été présents aux rencontres des conférences jésuites pour collaborer avec les provinciaux, les délégués à la protection et d'autres parties prenantes pour faire avancer cette mission. Chacun est essentiel pour faire en sorte que le rêve se réalise.

En 2021, le Père Général a écrit une lettre à tous les Supérieurs majeurs en insistant pour que chaque Province et Région de la Compagnie de Jésus mette en place trois mesures de base : des politiques, des protocoles et de la formation. Ce qui était requis de chaque province et région, ainsi que des réseaux jésuites, c'était de politiques de protection solides, une formation régulière et continue pour tous les jésuites et partenaires laïcs de la mission, et des protocoles pour traiter les plaintes et accompagner les victimes. Il s'agit d'un pas essentiel pour les provinces et régions afin d'accélérer les actions visant à rendre sûrs tous les lieux de travail et tous les environnements de vie.

La lettre de 2021 du Père Général a été suivie en 2022 par un audit mondial sur la façon dont les trois mesures (politiques, protocoles et formation) avaient été mise en œuvre dans chacune des provinces et régions de la Compagnie de Jésus. Cela a également constitué un grand pas en avant. À nouveau, il y a eu 100 % de réponses, ce qui indique la volonté de s'engager dans la mission jésuite de protection. Les résultats très positifs ont été consolants, en témoignant de la mise en place complète d'une structure de sauvegarde dans chaque province et région de la Compagnie. Un des résultats majeurs de cette enquête a été que toutes les provinces

et toutes les œuvres apostoliques exprimaient leur besoin d'une formation continue de qualité.

L'avenir est déjà là : une formation mondiale PCCP pour toutes les œuvres jésuites

En réponse au besoin important exprimé lors de l'audit mondial de 2022, le PCCP a commencé la conception d'un nouveau projet de formation pour les œuvres des jésuites du monde entier. La conception de ce projet révolutionnaire a été réalisée et influencée par (a) les principales orientations de la communauté scientifique internationale, qui soulignent que la co-création (le dialogue) est centrale pour accroître l'efficacité, ainsi que (b) le discernement ignatien, parce que le « discernement, la collaboration et la mise en réseau offrent trois perspectives importantes sur notre manière contemporaine de procéder » (CG 36. Décret 2, no 3).

Le processus de conception de ce nouveau projet a impliqué un dialogue continu avec les délégués de conférence chargés de la protection, les membres du comité consultatif du PCCP, les quatre secrétaires des secrétariats de la Compagnie (Justice sociale et écologie, Enseignement secondaire et postsecondaire, Enseignement supérieur et Service de la foi), les délégués des réseaux jésuites pour la protection (JRS, réseau Xavier, etc.), les provinciaux, etc. La version finale a inclus les commentaires de toutes ces personnes et d'autres, et a été soumise et rapidement approuvée par le Père Général en juillet 2023. Le Père Général Arturo Sosa SJ a déjà annoncé le nouveau projet de formation mondiale quand il a parlé de la priorité du PCCP pour l'ensemble de la Compagnie de

Jésus dans le *De Statu Societatis 2023* : « Nous pouvons maintenant commencer une nouvelle phase du processus pour le corps international à travers un programme mondial de formation pour la protection des mineurs et des personnes vulnérables » (Sosa, 2023, p.4).

Le projet PCCP de formation mondiale pour tous les jésuites et partenaires laïcs en mission dans toutes les œuvres de la Compagnie est innovateur ; il s'appuie sur une solide théologie de la protection et sur la spiritualité ignatienne, associées au fruit de la recherche scientifique interdisciplinaire dans le domaine de la prévention et de la réponse aux abus (Racionero-Plaza et Guiney, sous révision), dont des interventions efficaces en matière de protection qui se sont avérées efficaces pour atténuer les abus et la violence dans des contextes et des cultures très différents. Donner des preuves scientifiques en matière de protection au service de la réalisation de la PAU 2, c'est aussi concrétiser l'esprit du *Magis* : aller plus loin dans nos efforts de protection et se tenir aux frontières de cette mission, en donnant le meilleur à chaque enfant et à chaque adulte. En donnant les meilleures connaissances fondées sur des preuves et les meilleurs outils disponibles dans différentes disciplines (droit canonique, psychologie, sociologie, éducation, théologie, communication, etc.) aux délégués à la protection, aux jésuites en formation, aux jésuites dans tous les ministères, à tous les laïcs travaillant dans les écoles et les universités jésuites, aux directeurs spirituels, à tous les membres de la famille ignatienne, nous défendons simplement le droit de chaque être humain à bénéficier des progrès scientifiques pour résoudre les problèmes sociaux les plus urgents qui affectent sa vie et celle des

autres (Nations Unies, 1948, article 27^e de la DUDH). L'agression sexuelle sur les enfants, l'agression sexuelle sur les adultes et les autres types d'agression dans nos œuvres, dans l'Église, et dans la société en général font partie de ces problèmes.

Cette nouvelle phase que nous avons amorcée consiste à avoir un plus grand impact social. La motivation derrière la PAU 2 est claire et forte : « Nous nous engageons à contribuer à l'élimination des abus à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église ». Par conséquent, *notre responsabilité n'est pas de protéger* en ne donnant pas de formation sur la protection, mais *de protéger* en donnant une formation qui s'avèrent contribuer à éliminer les abus à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église. Il s'agit de protéger en exerçant un impact social (Racionero-Plaza, 2023). Un travail impressionnant a déjà été réalisé dans les provinces, les régions et les réseaux de la Compagnie à travers le monde. Ce nouveau programme de formation PCCP vient compléter d'excellents efforts en ajoutant à la formation de nouveaux contenus clés qui, soutenus par des preuves d'impact social de toutes les disciplines, permettent de faire la différence.

L'engagement du PCCP à exercer un impact sur la protection des mineurs et des adultes se traduit, entre autres, par des

formations qui fournissent des connaissances qui s'avèrent éliminer les abus, ainsi que par la promotion des interventions et de programmes qui génèrent un tel changement positif. Dans le cadre de cette mission cruciale, nous reconnaissons que des entreprises de la protection et de la mesure de l'impact social existent et sont chaque jour plus fortes. Nous nous distançons de ces entreprises. Le PCCP s'appuiera uniquement sur les analyses d'impact social développées par des scientifiques spécialistes de la mesure de l'impact social.

Le PCCP a beaucoup progressé sur son chemin et a apporté de nombreuses consolations à beaucoup depuis son début. De nombreux jésuites et partenaires laïcs à travers le monde reconnaissent désormais l'importance de bien prévenir et sont impatientes de s'engager dans cette mission. Nous avons même vu que les entreprises par les jésuites et leurs partenaires laïcs dans des lieux nombreux et divers dans le monde ont permis à de nombreux enfants et adultes de s'exprimer et d'être soutenus et responsabilisés. Ces ont également favorisé le débat et l'action dans d'autres secteurs de la société. Continuons à ouvrir plus largement la fenêtre au changement et à la transformation. Ensemble, nous pouvons faire la différence et vivre le *Magis*.

Références :

- Barth, J., Bermetz, L., Heim, E., Trelle, S., and Tonia, T. (2013). The current prevalence of child sexual abuse worldwide: a systematic review and meta-analysis. *Int J Public Health*. Jun;58(3):469-83. doi: 10.1007/s00038-012-0426-1. Epub 2012 Nov 21.
- Burn S. M. (2009). A situational model of sexual assault prevention through bystander intervention. *Sex Roles*, 60, 779–792. <https://doi.org/10.1007/s11199-008-9581-5>
- Finkelhor, D. (1986). *Child sexual abuse: New theory and research*.

- Guiney, J. & Racionero-Plaza, S. (2023). Promotion of a Consistent Culture of Protection (PCCP): Safeguarding for Justice. *JIVAN: News and Views of Jesuits in India*. Avril 2023, 4-6.
- Jud, A., Fegert, J. M. & Finkelhor, D. (2016). On the incidence and prevalence of child maltreatment: a research agenda. *Child Adolesc Psychiatry Ment Health* 10, 17
<https://doi.org/10.1186/s13034-016-0105-8>
- John Jay College of Criminal Justice & Catholic Church. United States Conference of Catholic Bishops. (2004) *The nature and scope of sexual abuse of minors by Catholic priests and deacons in the United States, -2002: A research study conducted by the John Jay College of Criminal Justice, the City University of New York: for the United States Conference of Catholic Bishops*. [Washington, D.C.: United States Conference of Catholic Bishops, ©] [Pdf] Retrieved from the Library of Congress, <https://www.loc.gov/item/2019667266/>
- Moschella, E. A., Banyar, V. L. (2020). Reactions to Actions: Exploring How Types of Bystander Action Are Linked to Positive and Negative Consequences. *J Prim Prev*. 41(6):585-602. doi: 10.1007/s10935-020-00618-9
- Oates, R. K., Jones, D. P., Denson, D., Sirotiak, A., Gary, N., & Krugman, R. D. (2000). Erroneous concerns about child sexual abuse. *Child Abuse & Neglect*, 24, 149-57.
- Pietromonaco., PR, & Collins, N.L. (2017) Interpersonal mechanisms linking close relationships to health. *Am Psychol* 72:531 – 542. doi: [10.1037/amp0000129](https://doi.org/10.1037/amp0000129)
- Plante, T. G. (2020). Clergy sexual abuse in the Roman Catholic Church: Dispelling eleven myths and separating facts from fiction. *Spirituality in Clinical Practice*, 7(4), 220-229. <https://doi.org/10.1037/scp0000209>
- Racionero-Plaza, S., & Guiney, J. (sous révision). Scientific evidence of social impact to eliminate abuse inside and outside the Church. The PCCP Project of the Society of Jesus.
- Racionero-Plaza, S. (2023). Safeguarding with social impact in the Church. SJES website. Available at: <https://www.sjesjesuits.global/sj-reflections/pccp-safeguarding-in-the-church-with-social-impact/>
- Sosa, A. (2023). *Sent to collaborate in the reconciliation of all things in Christ. De Statu Societatis Iesu - 2023*.
- Sosa, A. (2019). *Universal Apostolic Preferences of the Society of Jesus 2019-2029*. Letter to the Whole Society. Available at https://www.jesuits.global/sj_files/2020/05/2019-06_19feb19_eng.pdf
- United Nations General Assembly. (1948). *The Universal Declaration of Human Rights (UDHR)*. New York: United Nations General Assembly

Original anglais
Traduction Christine Gautier



Processus intégral de réparation auprès des victimes/ survivants : Modèle de travail du Centre pour la prévention et la réparation des abus dans la Province du Chili

María de los Ángeles Solar et Larry Yévenes SJ

Centre pour la prévention des abus et la réparation, Chili

La visite du pape François au Chili (janvier 2018) a ouvert la voie au dépôt de dizaines de plaintes pour abus sexuels sur mineurs commis par des membres du clergé diocésain et des religieux chiliens. La Province du Chili n'est pas restée étrangère à cette prise de conscience progressive des actions commises par des jésuites qui constituent de graves transgressions des délits et des crimes à l'encontre de l'intégrité physique, morale et spirituelle de nombreuses personnes. Les abus sont une vérité douloureuse que nous devons reconnaître, affronter et réparer.

C'est à cette fin qu'a été créé, en avril 2019, le Centre pour la Prévention et la Réparation des abus dans la Compagnie de Jésus au Chili (ci-après, CPR). Il a vu le jour suite aux recommandations du rapport final élaboré par une Commission¹ mise en place par le P. Cristián del Campo, SJ, alors Provincial. Le rapport proposait un ensemble de mesures ayant pour objectif la construction d'un cadre institutionnel adapté à notre temps et capable d'offrir une réponse appropriée aux cas d'abus et aux victimes.

La mission principale du Centre est d'accueillir les victimes d'abus perpétrés par des jésuites et de rechercher avec elles des chemins de rencontre, de justice et de réparation, tout en travaillant à la prévention des abus dans les communautés jésuites et les œuvres apostoliques de la Province, afin de créer des environnements sains et sûrs pour les enfants, les adolescents et les adultes vulnérables.

Dans cet article, nous allons présenter le modèle retenu par le CPR pour l'attention aux personnes victimes d'abus, de l'accueil à la réparation. Les étapes développées ci-dessous sont le résultat de l'apprentissage progressif du Centre. Grâce au contact personnel avec les victimes, nous avons perçu le besoin de revoir certains critères et certaines politiques : les protocoles mis en œuvre par les institutions en rapport avec la mission du CPR, pour l'accueil et la réponse aux plaignants, victimes/survivants, nécessitaient d'être revus dans une perspective plus miséricordieuse, juste et appropriée. En ce sens, nous avons cherché la complémentarité et

¹ Province chilienne de la Compagnie de Jésus, « Commission pour l'étude des abus sexuels,

la prévention et la réparation », <https://jesuitas.cl/cpr/>

l'articulation entre les différentes approches de la psychologie, du droit pénal, du droit canonique et de la pastorale et la spiritualité chrétiennes.

Ces politiques et lignes directrices sont organisées en trois axes thématiques principaux :

- a) Les différentes étapes et mesures pour l'accueil des plaignants, victimes/survivants, dans un processus qui commence avec la première prise de contact, qu'elle soit présente ou virtuelle.
- b) La manière d'accompagner et d'entourer la personne tout en veillant à ce qu'elle soit constamment au courant de l'avancée du processus canonique ainsi que des mesures et des sanctions prises à l'encontre de la personne mise en cause ou agresseur.
- c) Les propositions de réparation thérapeutique, spirituelle, symbolique et financière qui seront envisagées à mesure, dans le dialogue et avec l'accord des victimes/survivants.

1. L'entretien de premier accueil

Parmi les tâches principales qui nous ont été confiées, il en est une particulièrement sensible : l'accueil, lors du premier entretien, des personnes qui ont été victimes d'abus de la part d'un jésuite.

Étant donné qu'il s'agit ici de cas où le plaignant rapporte une série d'évènements douloureux, souvent enfouis et jamais exprimés auparavant, il est important d'être clair sur la manière dont cet entretien sera mené et sur les considérations qu'il faudra avoir à l'esprit pendant le déroulement de la rencontre, afin d'éviter toute éventuelle re-victimisation et des

séquelles psychologiques permanentes (traumatisme).

L'objectif de ce premier entretien est, d'une part, de prendre connaissance des faits et des contextes concernant des abus sexuels perpétrés par des membres de la Compagnie de Jésus, et d'autre part, de reconnaître les expériences des victimes à des fins de vérité, de réparation et d'apprentissage pour la prévention.

Comment se déroule cet entretien :

- Le premier temps est celui de l'accueil et de la définition du contexte, ainsi que de la présentation des professionnels du CPR. Le plaignant est informé de la nécessité d'établir un enregistrement de l'entretien, sous forme d'un acte où seront consignés les données personnelles du plaignant et les faits dénoncés. Une copie de l'acte est remise au plaignant et une autre est conservée par le CPR.
- Le plaignant est informé des procédures qui peuvent être initiées suite à ce dépôt de plainte, que ce soit selon le droit civil ou le droit canonique, selon chaque cas.
- La réunion se termine en demandant à la victime si elle a quelque chose à ajouter. On s'enquiert de ses attentes et on lui remet un document post-entretien, par lequel on la remercie de sa participation, on l'informe sur les effets éventuels que pourrait déclencher en elle le fait d'avoir partagé son histoire, on nomme les émotions qu'elle pourrait éventuellement ressentir et on lui propose également des pistes pour faire face à ces effets non désirés.

- Le plaignant peut se rendre à l'entretien accompagné d'une personne de confiance, s'il le souhaite et si cela le met plus à l'aise.
- Une semaine après l'entretien, la psychologue du CPR reprend contact avec la personne plaignante afin de suivre son état émotionnel et de résoudre les inquiétudes ou difficultés qui auraient pu survenir. Bien entendu, cette démarche n'est entreprise que si la personne a donné son accord pour un contact ultérieur.
- Grâce à ce suivi, il est possible d'évaluer la nécessité de proposer au plaignant un soin psychologique et/ou psychiatrique par un professionnel expert en la matière.

Considérations éthiques et mesures de soins

L'entretien constitue un processus relationnel entre une personne victime d'un fait traumatique d'abus et une autre qui, en vertu de sa profession, assume le rôle d'écoute et d'enregistrement des faits. C'est une rencontre entre des personnes qui vont avoir une conversation marquée par la douleur, un échange où la personne qui accueille le témoignage devient un témoin qui écoute et valide l'expérience de l'autre, contribuant par là à briser le silence.

L'entretien doit s'éloigner, autant que possible, d'un interrogatoire et privilégier une conversation respectueuse et empathique, transparente sur ses objectifs et ses procédures. Le professionnel suit et accompagne le rythme de la personne ; il écoute sans envahir ni faire pression ; il évite tout jugement qui réduit au silence et censure. Le but de ce dialogue est de créer un lien avec l'autre, par lequel la personne

puisse se sentir accueillie, reconnue, écoutée et accompagnée dans son expérience.

L'entretien offre un environnement qui prend soin de la personne plaignante et qui facilite les processus de résilience, en prenant en compte non seulement des événements traumatisants et de victimisation mais aussi des stratégies de survie, des ressources, des valeurs des intentions positives de la personne dans sa vie.

Enfin, il faut considérer que, pour atteindre efficacement les objectifs de l'entretien et prendre soin des écoutés, il est essentiel de prendre soin des écoutants. En ce sens, il faut offrir à l'équipe de professionnels des espaces où ils peuvent prendre soin d'eux-mêmes, vider le trop-plein et réguler leurs émotions.

Consentement éclairé

Lors de l'entretien de premier accueil, la personne plaignante est invitée à lire et à signer un consentement éclairé où sont établis, entre autres, les limites de la confidentialité des informations, la manière dont on communiquera avec elle ultérieurement et son droit à saisir la justice civile.

2. Accompagner au long du processus et informer sur les avancées

Le travail de réparation mené par les professionnels du CPR vise à générer une dynamique relationnelle de reconnaissance et de validation de l'expérience et du ressenti des personnes qui ont vécu ces événements, en agissant comme témoins du récit de l'expérience traumatique et en essayant de créer un

espace de compréhension et d'accueil. Ces principes guident l'action des membres du CPR dès le premier instant où une personne plaignante prend contact. Nous connaissons l'importance de la réponse que la Compagnie de Jésus peut offrir à ceux qui viennent dénoncer des faits, car cette réponse déterminera, dans une large mesure, la fixation ou non des conséquences des blessures, étant donné que l'expérience traumatisante n'est pas seulement constituée de l'événement abusif lui-même mais aussi de la non-reconnaissance des faits et des états émotionnels qui s'ensuivent (victimisation secondaire).

Nous nous sommes engagés auprès des personnes plaignantes, victimes/survivants, à rester en contact avec elles et à les informer personnellement de chacune des étapes du processus, ainsi que des décisions qui sont prises, même celles qui n'émanent pas directement des instances rattachées à la Compagnie de Jésus, par exemple lorsqu'une cause entre dans la voie judiciaire ou lorsque la justice civile décide la saisie d'un document canonique. Ceci est une conséquence de la confiance qui se construit et du lien qui se tisse avec les personnes.

3. Réparation thérapeutique, spirituelle, symbolique et financière

Compte tenu de l'importance des dimensions relationnelle et symbolique du processus de réparation, une série d'actions concrètes ont été menées ces dernières années afin de faire progresser les processus de guérison des victimes. Ces actions ont été conçues en lien avec les victimes et constituent une réponse concrète à de nombreuses requêtes :

- a) Faciliter la réalisation de traitements psychologiques et/ou psychiatriques selon les besoins de la personne. De plus, dans le cas où cela s'est avéré nécessaire, un soutien financier a été prévu pour les frais pharmacologiques associés à ces traitements.
- b) Proposer aux victimes des processus d'accompagnement spirituel, qui puissent reconstruire la dimension transcendante et la foi comme éléments réparateurs des liens.
- c) Réparations financières : nous sommes conscients qu'aucune somme d'argent n'équivaut au préjudice subi par une victime d'abus sexuel, cependant, le cas échéant, il est important de poser un geste concret permettant de reconnaître l'impact de ces actions et, en ce sens, de compenser matériellement le préjudice économique subi à la suite des abus.

C'est la raison pour laquelle la Compagnie de Jésus, après considération des références et des protocoles nationaux et internationaux en la matière - et en faisant un effort très important en termes de patrimoine -, a envisagé d'accorder des réparations financières aux victimes qui en ont besoin. À ce jour, des dizaines de victimes ont reçu une réparation financière de la part de la Province.
- d) Autres actions symboliques :
 - i. Diverses actions de reconnaissance des abus et de la responsabilité institutionnelle, tant au niveau privé que public, par le biais de déclarations, d'interviews dans les médias et de conférences de presse.

- ii. Une demande publique de pardon réalisée en juillet 2019 par le P. Cristián del Campo, SJ, alors Provincial.
- iii. Des demandes de pardon adressées personnellement aux victimes par un représentant de la Compagnie de Jésus.
- iv. Une lettre du Provincial adressée à chaque victime, reconnaissant les abus et demandant pardon pour les actes commis.
- v. La restitution d'un prix octroyé par l'État du Chili à un jésuite auteur d'abus – aujourd'hui décédé –, avec un communiqué sur la page web de la Compagnie de Jésus.
- vi. La transparence dans la communication sur les nouvelles plaintes, des procédures qu'elles enclenchent et de leurs résultats.
- vii. Un travail collaboratif avec les victimes pour la conception de nouvelles politiques de prévention et d'intervention à mettre en place par la Compagnie de Jésus.
- viii. Le développement d'une page web pour le CPR au sein du site www.jesuites.cl, où l'on peut trouver divers documents qui servent de base à notre travail, ainsi qu'un bouton de lien pour déposer une plainte de manière anonyme.
- ix. Des déclarations à la presse et à l'opinion publique annonçant les principaux résultats des procédures canoniques menées à l'encontre de jésuites vivants et décédés.

La réparation financière

Compte tenu que la réparation financière est un type de réparation controversée et parfois polémique, nous lui consacrerons un paragraphe à part.

En tant que Compagnie de Jésus, avec le souhait de prendre en compte une réparation qui soit intégrale, nous avons considéré que la réparation financière ne pouvait être écartée du processus de réparation des victimes.

Cette réparation est proposée dans tous les cas où l'existence d'un comportement abusif de la part d'un jésuite a été constatée, et elle se matérialise dans les cas où la victime accepte cette forme de réparation. Vu qu'il s'agit d'une question délicate, nous avons établi une série de conditions pour réaliser cette réparation.

Quelques éléments à considérer :

1. La Compagnie de Jésus, à travers le CPR, a préparé un tableau répertoriant différents éléments concernant les faits et leurs circonstances particulières, en accordant une attention particulière à certains critères essentiels comme le type d'abus, l'âge de la victime au moment du fait, s'il y a eu répétition, le contexte dans lequel s'est produit l'abus, etc. Sur cette base, un montant est attribué à la victime en tant que réparation financière.
2. Nous considérons qu'il est moins revictimisant et moins préjudiciable à la relation avec la victime s'il n'y a pas de processus de négociation, mais que la Compagnie fixe des montants élevés, en accord avec les normes d'indemnisation au niveau national et international pour des expériences similaires concernant des abus sexuels et les droits humains.

3. La victime est priée de se faire accompagner par un avocat.
4. On propose une clause de confidentialité en faveur de la victime. C'est-à-dire, non pas dans le but d'occulter les faits mais pour prendre soin et pour protéger les données sur la victime, uniquement et exclusivement si la victime le demande.
5. L'accord se matérialise par une transaction signée devant notaire en présence des avocats des deux parties, celui de la victime et celui de la Compagnie de Jésus, avec le membre du CPR qui a accompagné le processus et la victime.
6. La signature est un moment chargé de sens et lourd d'émotions. La victime reçoit le document qui atteste du règlement et elle est conviée à une réunion ultérieure au cours de laquelle elle discutera du processus et de la manière dont elle l'a vécu.

Clôture du processus

Une fois arrivé à terme le processus d'accompagnement de la victime, et une fois réalisées les actions de réparation définies conjointement entre le CPR et la victime elle-même, cette dernière est

conviée à une rencontre de relecture du processus, où l'on dialogue sur le vécu de la victime. Elle reçoit également une lettre de reconnaissance et de demande de pardon de la part du Provincial. Enfin, on définit les termes du lien qui s'établira avec la victime à l'avenir en fonction de ses besoins et de ses attentes.

Considérations finales

Ce modèle d'accueil et de réparation des victimes a été pertinent au-delà de la seule Province chilienne : il a été envisagé et étudié par les autres provinces de l'Amérique latine, avec lesquelles nous avons pu partager nos apprentissages et nos résultats. Nous leur avons aussi offert notre soutien dans des situations spécifiques qu'il leur fallait résoudre.

Actuellement, notre priorité est d'établir des mécanismes de prévention solides pour toutes les institutions de la Compagnie de Jésus, car nous sommes animés par la conviction éthique que nous devons faire tout notre possible pour prévenir de nouvelles situations d'abus du type de celles que nous avons connues. De notre contact avec les victimes, nous avons appris à quel point elles tiennent à ce que nous développions une culture du soin fondée fermement sur le principe de non répétition.

Original espagnol

Traduction Beatriz Muñoz Estrada-Maurin



Réflexion de la province d'Irlande sur l'utilisation des processus de justice réparatrice pour répondre aux abus historiques sur les enfants

Saoirse Fox

Directeur, Sauvegarde et normes professionnelles, Province jésuite irlandaise

Ce dont l'humanité a vraiment besoin, c'est d'une révélation honnête de la vérité et d'une responsabilisation pour ce qui s'est passé. C'est seulement alors que les êtres humains pourront avancer dans la dignité. La souffrance doit être exprimée et entendue. Elle ne disparaît pas toute seule. Cela peut alors conduire à une « justice réparatrice ». (Rohr, 2023a)

Qu'est-ce que la justice réparatrice ? Et ce qu'elle n'est pas.

Il n'entre pas dans le cadre de ce court article de décrire en détail la justice réparatrice (JR) et ses principes fondamentaux. Toutefois, quelques réflexions sur la JR sont importantes afin de contextualiser ce qui suit.

Certains pourraient croire que la JR n'est pas une vraie justice ; que c'est une façon d'échapper aux conséquences de ses actes et à la loi. Les tenants de cette façon de voir semblent incapables de comprendre les principes de base de la JR. Il ne s'agit pas de nier le préjudice, mais de passer à l'autre extrémité du spectre de la vérité, afin d'assumer ses responsabilités. Il s'agit de créer des espaces permettant aux deux parties, ou à toutes, de s'asseoir avec vulnérabilité afin que les conditions d'honnêteté et d'émotion soient renforcées. De cette manière, un dialogue est possible

et permet aux gens de trouver un sens et de comprendre ce qui s'est passé.

La justice réparatrice est différente de la justice rétributive, laquelle pose ce genre de questions :

- Qui porte le blâme ?
- Quel est le crime ?
- Quelle punition doit-on imposer ?

Quant à elle, la justice réparatrice demande :

- Qui est la victime ?
- Quels sont les effets ?
- Que doit-on faire pour rectifier la situation ?

La JR se soucie de restaurer les liens relationnels et communautaires.

Il est important de préciser d'emblée que la maltraitance d'un enfant constitue un crime. La JR ne doit pas remplacer la réponse de la justice pénale lorsqu'une telle réponse est possible, c'est-à-dire lorsque l'agresseur présumé est vivant. On reconnaît que le système de justice pénale a le potentiel de punir le délinquant et qu'il donne le sentiment à la victime que justice est rendue. Toutefois, cela ne prend pas en compte d'autres besoins de la victime ni les

effets du préjudice causé. Ainsi que Rohr l'écrit (2023 b) : « un crime ne se résume jamais simplement au fait qu'un individu a enfreint la loi ; c'est toujours une transgression communautaire qui brise le *shalom*. »

Une autre possible idée fautive concernant la JR est que son acte principal serait de réunir ensemble la personne qui a causé le préjudice et la personne qui a subi le préjudice. Et qu'alors la « victime » parlerait de son expérience et que « l'agresseur » répondrait et s'excuserait. Il est vrai de dire qu'une telle rencontre peut avoir lieu et a effectivement lieu dans le contexte de la JR. Cependant, mettre l'accent là-dessus serait commencer au mauvais endroit, car cette rencontre pourrait être l'aboutissement de nombreux actes antérieurs. En outre, la JR peut bien fonctionner dans des contextes ecclésiaux lorsque l'agresseur est décédé. Dans cette situation, l'institution ecclésiale prend la place de l'autre partie en relation avec la personne lésée. Si l'institution ecclésiale reconnaît qu'elle a joué un rôle dans l'histoire d'abus, la JR offre un cadre pour répondre.

C'est quand la responsabilité est assumée et que l'organisation se rend vulnérable, que la personne lésée peut alors décider de prendre un risque avec sa propre vulnérabilité.

Leçons tirées de l'expérience de la province jésuite d'Irlande

Le 2 mars 2021, la province jésuite d'Irlande a publié un communiqué, qui nommait un jésuite décédé en relation avec des abus sur des enfants dans les écoles durant les années 1960 et 1970. Cette communication publique était l'aboutissement de deux années de

concertation et de discernement, suivi par une demande de communiqué de la part d'un homme qui avait été abusé. Durant les mois qui ont suivi cette communication, un ensemble de processus ont été lancés, que l'on pourrait considérer comme relevant d'une justice réparatrice.

L'idée d'engager deux facilitateurs indépendants pour la justice réparatrice entre les jésuites et les personnes ayant été abusées a émergé de ce qui a été entendu dans les semaines qui ont suivi la publication du communiqué. En quelques semaines, une cinquantaine d'anciens élèves ont contacté le bureau de protection de la province d'Irlande. Deux questions centrales leur ont été posées : Que s'est-il passé ? Et, selon vous, que doit-il se passer maintenant ?

En peu de temps, des thèmes sont apparus dans ce qu'ils disaient :

1. Le thème le plus important était le besoin de comprendre et de trouver un sens à ce qui s'était passé. Les personnes ont parlé d'un désir de vérité, de transparence et de responsabilité.
2. La nécessité de faire émerger des enseignements afin que cela ne se répète pas.
3. Des espaces pour parler et trouver une « solidarité collective ».
4. Le désir d'indemnisation et de réparation.

On a demandé aux facilitateurs de poursuivre le processus de consultation avec les anciens élèves, afin de concevoir ensemble des processus qui répondraient le mieux à leurs besoins. En septembre 2021, les anciens élèves ont présenté aux

jésuites un programme de travail en 6 points. Ils ont demandé :

1. des réponses détaillées aux questions sur ce qui s'est passé et comment ;
2. la rédaction d'un dossier historique ;
3. un financement pour le soutien thérapeutique des victimes directes et de leur famille,
4. des rencontres en face-à-face avec les jésuites ;
5. une sensibilisation accrue envers les victimes potentielles ;
6. une réparation financière.

La province s'est engagée à répondre à ces demandes et des progrès substantiels ont été réalisés sur tous les fronts.

Qu'est-ce qui a fonctionné ?

Beaucoup de choses ont bien fonctionné, et une exploration complète de cette question et des processus est décrite dans O'Connell & Walshe (2023). Dans le contexte de cet article, je parlerai brièvement de trois points :

1. Créer les conditions permettant aux jésuites de s'engager profondément, de découvrir ce qui s'est passé et d'offrir des réponses plus significatives aux victimes.
2. Donner le contrôle aux personnes qui ont subi un préjudice.
3. Créer un changement culturel ou systémique pour s'assurer que cela ne puisse plus se reproduire.

L'engagement jésuite

Le thème le plus marquant ressortant des conversations avec les personnes blessées

était leur besoin de comprendre ce qui s'était passé, ce que la Compagnie savait, et comment les décisions avaient été prises. La province s'est engagée à recueillir autant d'informations et de souvenirs que possible. Réside ici une partie du potentiel d'un cadre réparateur. Les personnes maltraitées peuvent supposer que les jésuites individuels disposent d'information et de souvenirs facilement accessibles et organisés de manière cohérente. Notre expérience montre que les jésuites et les autres adultes bénéficient du fait de disposer d'un espace dans lequel ils peuvent trouver un sens et comprendre ce qui s'est passé. Dans le cadre des processus réparateurs, les deux facilitateurs indépendants ont rencontré un grand nombre de jésuites irlandais sur une période de quelques jours. Ces hommes avaient lu au préalable les témoignages des victimes. Grâce à ces « cercles », les jésuites ont pu traiter et parler de leur propre ensemble d'émotions douloureuses. Cela a permis à ces hommes d'être plus disponibles émotionnellement envers les personnes qui avaient été blessées. Cela a également conduit à un engagement plus significatif dans les tentatives d'écriture de documents historiques.

Au fur et à mesure que l'on en apprenait davantage sur ce qui s'était passé et comment, la Compagnie s'est penchée sur ces informations. Cela a permis de présenter des excuses plus profondes et plus spécifiques. Dans le discours, on est passé de « une brebis galeuse » à « quels ont été les manquements systémiques ».

Remettre le contrôle

Réflexion personnelle de l'auteur, témoin de l'engagement jésuite durant ce processus : cela représentait un

changement radical par rapport à l'approche de « gestion du problème » qu'on avait souvent remarquée dans l'Église auparavant. Les jésuites se sont engagés dans les processus, mais n'en ont pas assumé le leadership ni n'ont tenté d'influencer l'orientation. Il y avait une volonté, de la part des jésuites et de la part de la Compagnie, de se rendre vulnérables. Je crois que c'est dans cette restructuration des relations de pouvoir entre jésuite et laïc, entre enseignant/prêtre et élève, et entre victime et agresseur, que les anciens élèves ont pu se réapproprier leurs voix. Bergen (2016) parle de cette question en affirmant que « l'Église pénitente doit abandonner ses attentes en matière de gestion du succès » et se laisser entraîner dans « un processus dialogique ouvert, dont l'issue ne peut être déterminée à l'avance ».

Créer un changement culturel

À maintes reprises, nous entendons des personnes victimes de violence dire que leur désir le plus profond est que des changements se produisent pour que ce qui leur est arrivé ne se reproduise plus. Travailler avec une approche de JR nécessite un engagement sincère, et pas seulement une réflexion mentale. De nouvelles compréhensions et idées émergent à mesure que les participants s'engagent dans un dialogue. Cela a le potentiel d'opérer un véritable changement culturel. Grâce à un engagement significatif dans les processus de réparation, les membres et l'institution sont en mesure de démontrer une nouvelle manière d'être et un engagement à garantir que des choses similaires ne se reproduisent plus. L'humilité et la détermination qui en découlent permettent à la Compagnie d'entrer dans une

« nouvelle alliance maintenant et pour l'avenir » (Bergen, 2016).

Commentaires finaux

Entrer dans le domaine de la justice réparatrice signifie céder le contrôle aux personnes qui ont subi des sévices. Ce qui en ressortira ne peut pas être géré ou prédit. Cela requiert une véritable vulnérabilité. Cela nécessite, ou peut nécessiter, des ressources importantes de la part de la province : en temps, en finances, en ressources humaines et en humanité. Tout cela peut rendre une province vulnérable. Si les ressources n'existent pas, il pourrait être imprudent pour la province de s'engager dans cet espace. Cela étant dit, c'est le renversement de la dynamique de pouvoir entre agresseur et victime qui peut créer le plus grand potentiel de guérison.

Bien que cet article décrive un projet de JR à grande échelle, il est possible d'appliquer les principes et les actes de la JR dans les provinces jésuites sans toutefois appeler cela « justice réparatrice ». Les réponses apportées aux personnes blessées, qui priorisent les besoins de la « victime » et la relation sont en unisson avec la justice réparatrice.

En même temps, si la JR est considérée comme une technique, une option parmi d'autres, il est possible que son potentiel ne se réalise pas. La justice réparatrice est parfois proposée comme un outil parmi d'autres dans la boîte à outils du soutien et de la réponse aux « victimes et survivants ». La justice réparatrice est une philosophie et une compréhension du monde et de l'humanité. Elle est fortement cohérente avec la philosophie chrétienne et l'enseignement biblique.

Rohr (2023 c) l'écrit : « la préoccupation centrale de la justice biblique n'était pas 'obtenir ce qu'on mérite' ; mais il s'agissait plutôt de réparer ce qui avait été mal fait... Il s'agissait de ramener l'équilibre et l'intégrité à la communauté. ». Roth cite les dires de sœur Mary Katherine Birge qui détaille de nombreux actes de Jésus qui relèvent essentiellement d'une justice réparatrice. Le principe qui sous-tend ces actes est que nous vivions avec Dieu et les uns avec les autres dans des relations justes.

Dans la province d'Irlande, nous sommes toujours engagés dans ces processus et les résultats ne sont pas clairs. Nous examinons en ce moment les actions des dernières années et cela aura des implications sur nos politiques et nos approches dans la gestion d'autres cas. Quels que soient les résultats finaux, j'ai été honoré d'avoir pu entrer dans la vie et les expériences de ceux et celles qui se sont engagés dans ces processus. Tout au long des moments les plus difficiles, j'ai gardé l'espoir de m'impliquer dans quelque chose qui concerne la réconciliation dans son sens le plus vrai.

Références :

Bergen, J. M. (2016) Whether, and how, a church ought to repent for a historical wrong. *Theology Today*, 73(2), 129–148.

O'Connell, C. & Walshe, B. (2023) *A Restorative Response to the Abuse of Children Perpetrated by Joseph Marmion SJ*. Extrait de <https://jesuit.ie/news/jesuits-welcome-restorative-response-report> (14/10/2023).

Rohr, R. (2023 a, 22 août) Truth and Reconciliation. Extrait de <https://cac.org/category/daily-meditations/2023/08> (14 octobre 2023).

Rohr, R. (2023 b, 21 août) Jesus' Work of Shalom. Extrait de <https://cac.org/category/daily-meditations/2023/08> (14 octobre 2023).

Rohr, R. (2023 c, 23 août) Communal Restoration. Extrait de <https://cac.org/category/daily-meditations/2023/08> (14 octobre 2023).

Original anglais
Traduction Christine Gautier



Formation jésuite et sauvegarde : où en sommes-nous et où désirons-nous aller ?

Mark Ravizza SJ

Conseiller général pour la formation, Curie généralice, Rome

Dans son récent *De Statu Societatis Iesu* (DSS) de 2023, le Père Général Arturo Sosa a développé un mandat « ambitieux » de la 36^{ème} Congrégation générale : écouter les victimes d'agressions sexuelles et réparer le mal qui a été commis ne suffit pas, écrit le Père Général (Sosa, 2023), la Compagnie de Jésus tout entière doit « promouvoir un *changement culturel* et établir une 'culture cohérente de protection et de sécurité pour les mineurs' et... les adultes vulnérables » (p.95). Changer une culture n'est pas facile. Par conséquent, le DSS souligne le travail lent et persistant qui a été accompli au cours des sept dernières années pour transformer la culture des communautés et des œuvres jésuites. Un élément crucial de ce processus a été la création du projet pour la Promotion d'une Culture Cohérente de Protection (PCCP), suivi de deux évaluations successives que le PCCP a effectué en 2019 et en 2022 pour établir des lignes de bases claires et fournir une image complète de la façon dont la culture actuelle doit être transformée. Ce travail étant fait, le Père Général (Sosa, 2023) insiste : « Nous pouvons maintenant *commencer une nouvelle phase de ce processus* pour le corps universel à travers un *programme mondial de formation* pour la protection des mineurs et des personnes

vulnérables. » (p.14). Mais quel type de formation est nécessaire, et comment peut-elle être développée et dispensée au mieux ?

Dans cette brève réflexion, je voudrais ouvrir une conversation sur ces questions. À cette fin, je vais d'abord résumer brièvement certaines des principales conclusions des audits du PCCP qui ont touché à la formation ; puis je proposerai une étude de cas comparant les manières différentes dont deux Conférences ont adopté leur propre approche pour favoriser une transformation culturelle dans leurs contextes respectifs ; enfin je regarderai vers l'avenir et imaginerai comment la formation jésuite doit se développer. Compte tenu des contraintes de cet essai, je limiterai mes commentaires à la formation des jésuites et laisserai l'importante question de la formation des laïcs pour une autre occasion.

Qu'est-ce qui a été accompli ?

Le premier audit du PCCP, effectué en 2019, a révélé que seulement 30 % des provinces/régions jésuites « intègrent systématiquement une formation sur les droits, la sauvegarde et la protection des enfants dans les programmes de formation » (PCCP, 2019). Il est intéressant

de noter que même si les 70 % restants ne disposaient pas d'une telle intégration, il y avait un large consensus pour dire que « la formation sur les droits, la sauvegarde et la protection des enfants est *extrêmement importante à toutes les étapes de la formation* » (PCCP, 2019, p.26). La régence était perçue comme l'étape de formation la plus importante pour une telle formation, suivi par le Troisième an, la théologie, les premières études, le noviciat et le pré-noviciat/candidature. Prises dans leur ensemble, ces réponses et d'autres similaires indiquent que, même si la Compagnie avait en 2019 un long chemin à parcourir pour mettre pleinement en œuvre une formation intégrée pour la protection, il y avait, dès cette époque, à la fois une perception claire de l'importance d'une telle formation et une forte volonté de la développer.

L'audit de 2019 a également fourni un contraste utile entre les différentes approches pour parvenir à la transformation culturelle souhaitée. Alors qu'environ un tiers des provinces/régions fournissaient « un bon niveau d'intégration comme matière obligatoire dans les programmes de formation jésuite », la majorité des provinces/régions manquaient « de plans concrets pour l'intégration de la formation sur la protection » et ne comptaient que sur « une sensibilisation occasionnelle par séminaires, conférences ou ateliers » (PCCP, 2019). Existaient des activités telles que une formation en ligne sur les codes de conduite, l'invitation de personnes-ressources pour des conférences sur la protection, et des « journées ponctuelles de formation sur des sujets comme les questions de protection de l'enfance, les droits des enfants, le droit civil, les facteurs de risques et de protection, les indicateurs

et les conséquences des agressions, les comportements à éviter et à éliminer, les types d'agresseurs sexuels, l'obligation de signalement, les limites de la confidentialité dans un cadre pastoral, de saines limites religieuses, l'utilisation d'internet et la pornographie » (PCCP, 2019, p.27). J'énumère ces activités parce que d'un côté elles révèlent les efforts déployés de bonne foi pour résoudre les problèmes de protection ; mais d'un autre côté, elles montrent les limites d'une approche « dispersée » qui n'a pas pleinement produit le vaste changement culturel requis. L'un des enseignements importants de cette expérience est que, même si des ateliers isolés et des présentations ponctuelles peuvent informer les gens, cela ne semble pas opérer de changement. Il faut plutôt échafauder avec créativité ces activités ponctuelles de manière à créer une conversation continue, une plus grande sensibilisation et des actions planifiées susceptibles de véritablement transformer les cultures de pouvoir et de privilèges.

En 2022, un audit de suivi mené par le PCCP a permis de mieux comprendre comment chaque province/région mettait en œuvre une formation à la protection tout au long de ses programmes de formation. Cela a également permis à la Compagnie d'avoir un aperçu de l'amélioration en temps réel des efforts visant à créer une culture de protection. En 2022, le nombre des provinces/régions qui intégraient systématiquement la formation sur la protection à toutes les étapes de la formation était passé à 53 %, et 27 % supplémentaires déclaraient être « en cours » (PCCP, 2022). Cette croissance suggérait de manière réconfortante que le processus d'audit lui-même non seulement produisait des informations statistiques,

mais aussi qu'il encourageait le type de transformation qu'il cherchait à mesurer. Bien entendu, au cours de ces années, il s'est produit bien plus que le simple processus d'audit du PCCP (comme je l'explique dans l'étude de cas ci-dessous). Néanmoins, l'orientation claire fournie par les efforts du PCCP semble à l'évidence susciter une transformation positive au sein de la Compagnie universelle.

L'ampleur de cette transformation apparaît encore plus clairement quand on examine l'amélioration de la formation sur la protection dans chacune des Conférences. En 2022, l'Amérique latine (CPAL) rapportait que 35 % des provinces/régions avaient pleinement intégré la formation à la protection à chaque étape de la formation, et que 50 % des provinces/régions étaient en voie d'atteindre cet objectif (PCCP, 2022, p. 34). La formation à la protection de tous les jésuites en formation était passée à 42 % en Asie Pacifique (JCAP) (PCCP, 2022, p.46) ; à 43 % en Asie du Sud (JCSA) (PCCP 2022, p.65) et à 53 % en Europe (JCEP) (PCPP, 2022, p.58). Plus encourageant encore, en 2022, 100 % des provinces/régions d'Afrique et Madagascar (JCAM) et d'Amérique du Nord (JCCU) offraient une formation à la protection aux jésuites à chaque étape de la formation (PCCP, 2022, pp. 40,52).

La situation actuelle de la formation pourrait même être encore plus positive que ne le montrent ces chiffres. En effet, un aspect important de la formation à la protection se déroule dans les centres de formation communs, supervisés par les Conférences et les délégués provinciaux à la protection, qui ont répondu à l'audit de 2022, n'ont pas été spécifiquement invités à commenter la formation donnée dans ces

centres. Cette remarque illustre un changement plus profond : à mesure que la formation jésuite devient de plus en plus interprovinciale, les efforts pour évaluer et améliorer notre formation à la protection ne peuvent plus être focalisés sur les provinces/régions. Les Conférences et les centres internationaux de formation ont un rôle de plus en plus important à jouer tant dans le développement que dans le partage de leurs formations à la protection. Pour illustrer ce point, tournons-nous vers les deux Conférences, celle de l'Afrique et Madagascar (JCAM) et celle du Canada et des États-Unis (JCCU), qui ont intégré la formation en protection à toutes les étapes de leur formation, et explorons les différentes stratégies qu'elles ont adoptées pour atteindre cet objectif. Nous commençons par le JCAM.

Étude de cas : comparaison des stratégies de formation en matière de protection dans le JCAM et la JCCU

À la suite d'un audit initial et à d'une étude de référence en 2017, le JCAM a développé de manière créative une stratégie à l'échelle de la conférence, qui a volontairement impliqué de grands centres communs de formation de deux manières. Premièrement, pour garantir que cette formation sur la protection fasse partie intégrale de la formation de tous les étudiants dans ces centres. Deuxièmement, pour développer « les centres de formation en centres de ressources sur la protection en accueillant des instituts de recherche spécifiques pour influencer les politiques, les programmes et les pratiques autour du rôle de l'Église dans la protection » (JCAM, 2018, p.5).

Sur la base de ces objectifs complémentaires, le JCAM a créé le Centre

jésuite pour la protection en Afrique, à Hekima University College à Nairobi, et a favorisé son travail collaboratif avec l'Institut de Théologie de la Compagnie de Jésus (ITCJ) en Côte d'Ivoire. Ces deux instituts partageaient un double mandat : premièrement, produire « des recherches fondées sur des preuves, pertinentes dans le contexte et prenant en compte la culture, pour soutenir la formation en matière de plaidoyer et de protection » ; et deuxièmement, offrir une formation de qualité aux jésuites et à leurs compagnons laïcs. Un exemple du succès de cette collaboration a été le développement et l'expansion d'une part d'un cours de deux crédits académiques sur la protection de l'enfance offert à Hekima University College chaque semestre à partir d'août 2019, d'autre part du « Programme Ubuntu pour la protection des enfants » à l'Institut de théologie de la Compagnie de Jésus (ITCJ). Grâce à de tels cours, ces deux instituts assurent désormais une formation en protection pour tous les jésuites étudiants dans le JCAM. En fait, depuis 2019, aucun jésuite ne peut être ordonné sans avoir obtenu la certification d'un cours dans l'un de ces instituts. Ces instituts ont également contribué à la formation des laïcs par le biais de formations en ligne et de certification, ainsi que par la publication d'importants rapports de recherche offrant tant des analyses que des instructions pour promouvoir une culture cohérente de protection dans le contexte africain. Tout au long de ce processus, les développements dans les centres de formation ont été enrichis par la manière dont la Conférence a favorisé une riche collaboration entre PCCP, le Délégué pour la protection du JCAM et les équipes de formation elles-mêmes.

En ce qui concerne la JCCU, nous trouvons une approche légèrement différente à la fois pour développer la formation en matière de protection et pour la dispenser. Alors que le JCAM a concentré une grande partie de ses efforts de sauvegarde autour des centres communs de formation, le bureau de la JCCU lui-même a joué un rôle essentiel dans la préparation de la formation en protection. Dès le début, il a concentré ses efforts sur l'atteinte de tous les jésuites, et pas seulement de ceux en formation. Cette réponse découle du scandale des agressions sexuelles qui a secoué l'Église nord-américaine dans les années 1980 et 1990. En réponse à cette crise, la Conférence s'est jointe à un processus d'accréditation mené par Praesidium, Inc, une organisation professionnelle qui travaille avec des institutions religieuses et autres pour établir et maintenir des normes rigoureuses de protection des enfants et des adultes vulnérables. Une partie de cette accréditation requiert que chaque jésuite participe chaque année aux *Conversations That Matter* (CTM), un programme de formation continue que la Conférence a développé et distribue maintenant lors des réunions des communautés jésuites. Le programme CTM s'est amélioré au fil des années, grâce à des retours réguliers et à la collaboration fructueuse d'experts externes, de formateurs jésuites et de délégués de la Conférence à la protection.

La pratique CTM annuelle forme les jésuites dès leur entrée dans la Compagnie et se poursuit en formation continue, même après leurs derniers vœux. La régularité de ces conversations permet à CTM de couvrir un éventail croissant de sujets : par exemple, l'année dernière la conversation s'est centrée sur une vie communautaire saine et la manière dont

elle contribue à soutenir une culture de protection. Et puisque les conversations annuelles CTM sont proposées à tous les jésuites qui viennent étudier ou travailler dans la JCCU, CTM offre également une sorte de formation « inter –Conférences » en matière de protection. Enfin, tous les jésuites de la JCCU participent tout au long de leur formation à un ensemble complémentaire de formations conçues pour promouvoir une culture qui améliore la sûreté des environnements. Les formations varient selon le stade de formation, mais toutes comprennent des ateliers sur l'intégration psycho-sexuelle et des colloques annuels avec le supérieur local sur les thèmes de la protection, de la sexualité et du vœu de chasteté.

Bien que la JCAM et la JCCU aient des approches différentes pour la formation en protection, toutes deux ont obtenu des succès notables. La différence dans leurs stratégies ne provient pas de théories de formation concurrentes, mais découle des particularités contextuelles auxquelles chaque Conférence est confrontée et de leur créativité spécifique pour répondre à ces défis. La comparaison de ces diverses approches révèle plusieurs caractéristiques communes qui promettent également d'être utiles à d'autres Conférences : (1) le besoin d'un leadership proactif au niveau de la Conférence pour défendre les efforts de protection ; (2) l'importance d'adapter les matériels de protection et leur livraison au contexte culturel local ; (3) l'intérêt de s'appuyer sur l'expertise partagée des délégués à la protection, des formateurs et des experts externes pour développer de nouveaux programmes ; (4) les avantages de l'utilisation des centres internationaux de formation pour partager divers styles de formation à la protection avec les jésuites de différentes Conférences. Tous ces

éléments travaillent ensemble à créer une « fertilisation croisée » de la formation en protection, ce qui améliore ultimement la formation des jésuites de toutes les Conférences, particulièrement celles qui sont encore en train de développer leurs programmes de formation.

En regardant en avant

Un changement de culture n'est pas facile. Au cours des sept dernières années, ont été réalisés des progrès notables et une prise de conscience accrue dans les efforts déployés par la Compagnie pour promouvoir une culture qui favorise des environnements sûrs. Cependant, il reste bien du chemin à parcourir. Ainsi que le Père Général l'écrit dans la DSS : « Il reste un long chemin à parcourir pour engager le corps apostolique de la Compagnie dans le processus complexe de la contribution à une culture cohérente de protection » [Sosa, 2023, p. 96]. Heureusement, les réalisations de ces dernières années laissent entrevoir des éléments de réussite qui donnent une direction à suivre. Il s'agit notamment de l'intégration croissante d'une formation à la protection culturellement adaptée à toutes les étapes de la formation, d'un leadership proactif de la part de la Conférence, des collaborations fructueuses entre les formateurs et les délégués à la protection des Conférences, de l'utilisation stratégique des centres de formation internationaux pour une formation plus poussée des formateurs et, surtout, d'une attention croissante portée aux problèmes systémiques et structurels qui sous-tendent une culture de pouvoir abusif et le cléricalisme.

Dans l'audit de 2022, le renforcement de « la formation à la protection a été l'aspect

le plus souvent mentionné comme priorité » pour la prochaine phase du PCCP [PCCP, 2022, p.15]. Le réseau croissant de formateurs et de centres internationaux de formation de la Compagnie peut jouer un rôle précieux à la fois dans le développement et dans le partage de ce type de matériel. Pendant la pandémie de Covid-19, les formateurs ont développé et amélioré leur utilisation des ressources numériques et de l'apprentissage en ligne. En s'appuyant sur cette expérience, on espère que certaines des meilleures formations en matière de protection, qui n'étaient autrefois accessibles qu'à des groupes limités en des lieux spécifiques, pourront bientôt être largement accessibles à tous les jésuites en formation, en associant des conférences et des ateliers en ligne avec l'encadrement sur place par des formateurs locaux.

Il est également nécessaire d'élargir le contenu de nos formations en matière de protection. Les violations de frontières avec les adultes ainsi que les abus de pouvoir, en particulier dans les situations pastorales, sont deux domaines clés qui requièrent une plus grande attention.

Références :

- Sosa SJ, A. (2023). *Sent to Collaborate in the Reconciliation of all Things in Christ. De Statu Societatis Iesu 2023.*
- PCCP, Society of Jesus (2019). *PCCP Report 1: Baseline Survey with Provinces/Regions in the Society of Jesus 2019.* Document interne.
- PCCP, Society of Jesus (2022). *Report of the Global Safeguarding Audit of the Society of Jesus.* Document interne.
- Jesuit Conference of Africa and Madagascar (JCAM). (2018). *Safeguarding Programme.* Document interne.

Heureusement, l'inquiétude ici n'est pas que ces types d'abus se multiplient, mais plutôt que l'on soit enfin prêt à y remédier de manière appropriée. Sous la direction du pape François, l'Église est devenue de plus en plus consciente des dangers du cléricalisme et des abus de privilèges et d'autorité. La révision du livre VI du Code de droit canonique (juin 2021) mentionne désormais explicitement les crimes à l'encontre du sixième commandement qui impliquent un *abus d'autorité* [Can 1395 – § 3], italiques ajoutés). En outre, la révision législative a été élargie de manière à ce que ces canons qui concernent des crimes d'abus impliquant le sixième commandement s'appliquent non seulement aux clercs, mais à tous les membres d'un « institut de vie consacrée ou d'une société de vie apostolique » (Can 1398 – § 2). Tous ces changements fournissent un élan positif pour améliorer notre formation afin qu'elle sensibilise toujours plus les jeunes jésuites aux éventuels abus du pouvoir clérical et les aide à devenir de véritables collaborateurs de la mission de réconciliation et de justice du Christ.

Original anglais
Traduction Christine Gautier



Changer la vie à Kangemi : l'impact des projets de protection Upendo et Uzima dans le bidonville de Nairobi au Kenya

Verah Masenge et Edward Osabwa

Paroisse St. Joseph the Worker, Kangemi, Nairobi

Kangemi est un bidonville d'environ 100 000 personnes, situé à Nairobi au Kenya. La grande majorité y vit dans la pauvreté. Sa population continue de fluctuer en raison de l'exode rural. Cela entraîne une surpopulation et toute une série de problèmes sociaux, notamment de mauvaises conditions sanitaires, la prostitution, une forte prévalence du VIH/SIDA, des tensions ethniques, la maltraitance des enfants, des gangs criminels influencés par des jeunes délinquants, la toxicomanie et l'alcoolisme alimenté par la disponibilité de boissons illicites. De plus, le travail des enfants et la violence basée sur le genre sont courants.

En réponse à ces défis, en mai 1985, les jésuites de la province d'Afrique de l'Est ont créé la paroisse catholique St-Joseph à Kangemi. Cette paroisse reste la seule présence catholique dans la zone et dessert plus de 10 000 personnes. Les jésuites de Kangemi ont eu un impact positif significatif sur les personnes pauvres et marginalisées de la communauté. Leur travail dévoué est ancré dans la promotion de la justice pour tous, et ils gèrent plusieurs programmes pour soutenir cette mission.

L'un de ces programmes est le programme d'éducation St-Joseph Upendo pour les enfants orphelins et vulnérables (OEV). Ce

programme offre un soutien global aux enfants orphelins et vulnérables du bidonville de Kangemi à Nairobi. Il a commencé en 1995 dans le but d'offrir amour et soins à ceux qui en ont besoin. Le programme cible spécifiquement les enfants orphelins, abandonnés, exploités sexuellement, marginalisés et vulnérables des bidonvilles.

L'école secondaire technique St-Joseph, inaugurée en 2015, constitue une autre initiative. Son objectif est de fournir un enseignement secondaire de qualité aux adolescents les plus vulnérables qui vivent dans le bidonville de Kangemi. En outre, ce programme propose une formation professionnelle dans des domaines tels que la coiffure et la beauté, les installations électriques, la mode et le design, afin de donner aux jeunes issus de familles dans le besoin des moyens de gagner leur vie.

Le troisième programme est le programme Uzima, axé sur l'autonomisation. *Uzima*, ce qui signifie 'vie' en swahili, représente leur engagement à améliorer la vie des personnes touchées par divers défis tels que le VIH/SIDA. Le programme fournit un soutien psychosocial à travers des services de conseil, une assistance nutritionnelle via des subventions

alimentaires aux familles affectées par le VIH/SIDA, un soutien médical en adressant à des spécialistes les victimes de violences sexuelles et basée sur le genre (SGBV), l'autonomisation des moyens de subsistance pour les femmes et les jeunes vulnérables, ainsi qu'une aide au transport pour les victimes de SGBV qui demandent justice.

Avec ces initiatives, les jésuites font une réelle différence à Kangemi en fournissant un soutien essentiel et en responsabilisant des personnes qui sont souvent négligées ou oubliées par la société. La situation à Kangemi était catastrophique avant l'introduction des programmes. Les jeunes garçons et filles étaient constamment menacés d'abus, tant physiques que sexuels, au sein de leur foyer, à l'école et dans les espaces publics. Les effets de ces abus étaient dévastateurs, ruinant l'avenir de ces enfants innocents et perpétuant un cycle de violence et de désespoir. Quelque chose devait changer, et ce changement s'est manifesté sous la forme des interventions d'Upendo et d'Uzima.

Améliorer la sécurité communautaire : le rôle vital des conducteurs de boda-boda et des parents dans le travail de protection

Afin de répondre à ces questions complexes, le programme a adopté une approche globale. L'une des principales stratégies employées a consisté à travailler avec des conducteurs de boda-boda (motos). Des conducteurs de boda-boda étaient malheureusement impliqués dans des abus sexuels contre des jeunes filles. L'objectif était de transformer ces individus en alliés en leur dispensant une formation sur la prévention des abus et la protection des enfants vulnérables de Kangemi.



Responsable de la protection de l'enfance lors de la formation des conducteurs de boda-boda sur les droits de l'enfant et la protection.

Il est décourageant de constater que ces groupes exploitent la situation socio-économique des jeunes femmes à leur propre profit. Cependant, la transformation qui s'est opérée au sein de ce groupe est remarquable. Grâce à des discussions d'information et des événements de sensibilisation, les conducteurs de boda-boda ont pu comprendre à quelle profondeur leurs actions avaient affecté les vies des enfants de leur communauté. Ils ont réalisé qu'au lieu d'être des bourreaux, ils avaient la possibilité de devenir des protecteurs. Petit à petit mais sûrement, ces conducteurs ont commencé à changer leur mentalité et à contribuer activement à mettre fin aux abus.

Nos programmes nous ont permis d'avoir un impact significatif sur la communauté en offrant aux parents et aux tuteurs une formation fondamentale sur la sauvegarde et la protection des enfants. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec des para-juristes et des bénévoles en santé communautaire pour accroître la sensibilisation aux droits de l'enfant. En conséquence, des cas d'abus sont identifiés et rapportés au programme Uzima. Cela assure non seulement que les survivants reçoivent le soutien et les traitements

médicaux nécessaires, mais cela déclenche également des poursuites judiciaires contre les agresseurs. Notre personnel para-juridique dévoué a joué un rôle déterminant dans l'accompagnement des victimes tout au long du processus juridique, en veillant à ce que justice soit rendue et que les victimes puissent passer outre.

Des ténèbres à la lumière : histoires de transformation communautaire et personnelle

Une autre histoire montre l'impact de nos programmes, celle d'une jeune femme nommée « Jane ». Jane vient d'une famille de quatre personnes et a perdu sa mère de manière tragique. Son père est alors resté le seul soutien pour la famille. Ayant du mal à boucler les fins de mois et à assurer le bien-être de sa famille, le père de Jane a été dépassé, ce qui l'a conduit à la négligence et à l'abandon du rôle parental qu'il ne pouvait tout simplement pas assumer. Heureusement, une personne bien intentionnée envers Jane l'a adressée à Upendo.

Lorsque notre équipe s'est rendue au domicile de Jane, nous avons découvert une situation déchirante. Souvent, leur maison était verrouillée et Jane et ses frères se retrouvaient sans nourriture. Le niveau de négligence était grave et il était évident qu'une action immédiate était nécessaire. Nous avons inscrit Jane et ses deux frères dans notre programme pour leur offrir des opportunités d'éducation et un soutien. De plus, nous les avons placés dans des familles d'accueil aimantes qui pouvaient leur offrir les soins dont ils avaient besoin.

Depuis, notre programme a accompagné Jane à chaque étape, de l'école primaire à l'école secondaire, en veillant à ce qu'elle

dispose de toutes les ressources nécessaires pour réussir ses études. Et maintenant, en septembre de cette année, nous sommes ravis d'annoncer qu'elle a réussi à intégrer l'université.

L'histoire de Jane n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de la manière dont notre programme fait une réelle différence dans la vie d'enfants vulnérables comme elle. Grâce à des opportunités d'éducation et à des soins affectueux, nous espérons briser le cycle de négligence et à donner à ces jeunes les moyens de s'orienter vers un meilleur avenir.

Ces histoires témoignent du pouvoir transformateur des programmes Upendo et Uzima. En impliquant les conducteurs de boda-boda et en responsabilisant la communauté par la sensibilisation, le programme a réussi à créer un sentiment d'espoir et de résilience au sein de Kangemi. La communauté est désormais consciente de l'importance de protéger les enfants et a fortement augmenté ses signalements de cas d'abus, ce qui a conduit à des interventions rapides et à des décisions de justice en faveur des victimes.

Priorités actuelles en matière de protection et rêves pour l'avenir

Pour les programmes de développement St-Joseph, notre priorité absolue est d'assurer la sécurité et la protection de toutes les personnes au sein de notre organisation. Pour y parvenir, nous avons mis en place un programme complet de protection. Ce programme comprend les nominations d'un agent désigné pour la protection et d'un assistant, ainsi que la formation d'un comité de protection composé d'hommes et de femmes.

Nous croyons à l'importance de la formation continue et de l'éducation en matière de protection. C'est pourquoi nous proposons des formations annuelles aux membres de notre personnel afin de garantir qu'ils disposent des connaissances et compétences nécessaires. De plus, nous organisons des forums de sensibilisation pour les enfants, les jeunes, les parents et les conducteurs de boda-boda afin de les sensibiliser à la protection.

Pour promouvoir transparence et accessibilité, des exemplaires de notre politique de protection sont facilement accessibles à tous les membres du personnel. Nous affichons bien en évidence dans nos locaux des déclarations de politique qui contiennent les coordonnées des agents désignés en cas de soupçons ou d'abus certains.

Quant au recrutement, nous prenons au sérieux la question de la protection. Les candidats sont informés qu'un certificat de bonne conduite est requis lors du

processus de candidature. De plus, lors des entretiens, nous donnons la priorité aux candidats qui démontrent une compréhension des bonnes pratiques de protection.

Pour accomplir notre mission, nous avons établi une vision claire pour l'avenir et avons défini plusieurs objectifs. Notre premier objectif consiste à renforcer nos programmes de formation en proposant un enseignement complet tant aux bénéficiaires qu'aux étudiants. En outre, nous avons l'intention d'obtenir des fonds supplémentaires pour garantir une enquête approfondie et un suivi des cas d'abus. De plus, nous nous engageons à élargir les opportunités éducatives pour un groupe diversifié d'individus : des garçons, des filles, des jeunes hommes et femmes. Nous croyons fermement que l'éducation et la sensibilisation sont de puissants outils pour permettre aux individus de se protéger contre de potentiels agresseurs.

Références :

InfoTrack. (4 novembre 2019) Trouvé dans [infotrakresearch.com](http://countytrak.infotrakresearch.com/nairobi%20-county) :
<http://countytrak.infotrakresearch.com/nairobi%20-county>

Original anglais
Traduction Christine Gautier



La protection auprès des cultures autochtones : Sauvegarde enracinée dans la parenté et la culture à Mother Teresa Middle School (Canada)

Curtis Kleisinger et Terri Cote

Directeur exécutif et principal du MTMS

À l'école *Mother Teresa Middle School* (MTMS), nous nous considérons comme formant une famille. MTMS est une école secondaire, située à Regina en Saskatchewan, au Canada. La mission de l'école s'énonce comme suit : « Reconnaissant l'importance de la Vérité et de la Réconciliation, MTMS suscite l'amour de l'apprentissage et permet aux élèves d'embrasser leur identité personnelle et culturelle tout en surmontant les obstacles et en développant leur bien-être spirituel, intellectuel, émotionnel, social et physique ». L'équipe de MTMS accompagne les élèves au long des études secondaires et pendant la poursuite de leurs études jusqu'à l'emploi.

Un nouveau récit et des réseaux

Promouvoir et cultiver une nouvelle culture de protection, de soin et de respect avec les cultures autochtones constituent une expérience vivante. Elle s'enracine profondément dans la confiance, dans le grand amour des uns pour les autres et pour la Terre-Mère, et dans une volonté de s'engager dans les cérémonies traditionnelles et les traditions culturelles avec les peuples autochtones.

Les paroles de l'aîné Harry Francis :
« Aimez-vous les uns les autres et aidez-

vous les uns les autres » (*sákihitók mina wicíhitók*) résonnent avec tout ce qu'est MTMS. L'aîné Harry est un Cri, un membre de la Première Nation Piapot en Saskatchewan, et un gardien du savoir pour la région du Conseil tribal de File Hills Qu'Appelle. Les relations authentiques et de confiance à MTMS sont devenues le moyen de création des espaces et des lieux sûrs et vulnérables pour rencontrer le Dieu créateur et les autres.

Les Préférences Apostoliques Universelles – Montrer le chemin vers Dieu, Accompagner les jeunes, Marcher avec les exclus et Prendre soin de notre maison commune – ont été intégrées au long du cheminement avec les frères et sœurs autochtones de notre famille MTMS. En marchant ensemble, main dans la main, la culture de Mother Teresa Middle School et de la communauté s'est enrichie de manière inattendue. Brad Lavalée, un oskâpêwis [assistant d'un aîné] de la Première Nation Piapot en Saskatchewan, et un ami de MTMS, rappelle que « nous sommes des êtres spirituels vivant avec des expériences humaines ». Au fond, c'est ce que signifie être humain et promouvoir une nouvelle culture de protection et de soin pour les peuples autochtones.

L'amour, la confiance et la sagesse des grands-mères autochtones continuent de guider notre manière de procéder. Nous ne serons pas désappointés par leurs voix et leur doux rappel que « si nous suivons le bon chemin, les membres de la communauté nous trouveront et nous montreront le chemin ». Le contexte historique et les expériences personnelles des grands-mères et de leurs familles sont fondamentaux pour l'histoire de MTMS et pour les expériences transformatrices, culturelles et spirituelles, qui ont été profondes pour les autochtones et non-autochtones.

Vérités historiques

L'impact du système des pensionnats indiens constitue un traumatisme qui perdure aujourd'hui et s'étend sur plusieurs générations. Les personnes touchées par ces expériences ont perdu leur langue, leur identité, leur culture, leurs liens familiaux et la confiance. La lutte contre les dépendances et les problèmes de santé mentale est réelle. Heureusement, pour la famille MTMS, des liens durables ont été créés, principalement par la pratique de l'écoute active et par les leçons tirées de leurs expériences vécues. Écouter la voix des élèves sur ce qu'ils veulent apprendre et comment ils veulent l'apprendre, et les exposer à des modèles positifs provenant de leur communauté, est au cœur de la création d'un nouveau récit.

La « vérité » dans Vérité et Réconciliation, réside dans les histoires personnelles de nombreux adultes et enfants dont la vie a été considérablement affectée par le système des pensionnats indiens. Le sénateur Murray Sinclair, avocat des Premières Nations et président de la

commission Vérité et Réconciliation du Canada, relative aux pensionnats indiens, a déclaré lors de la publication du rapport final de la Commission : « Nous vous avons décrit une montagne. Nous vous avons montré le chemin vers le sommet. Nous vous appelons à faire l'ascension » (Sinclair, 2015). À MTMS, nous croyons qu'en communauté, nous faisons l'ascension dont parle Murray Sinclair à travers nos relations, en mettant l'accent sur l'identité et la culture, et avec une programmation délibérée et stratégique enracinée dans la langue, la culture et l'apprentissage basé sur la terre. Nous sommes honorés d'être capables de faire l'ascension dont parle Sinclair avec les conseils, la direction et l'amour d'incroyables dirigeants et aînés autochtones de notre communauté.

Sinclair poursuit en notant : « Le chemin que nous parcourons est aussi important que la destination que nous désirons atteindre. Il n'y a pas de raccourci. Quand on parle de Vérité et de Réconciliation, nous sommes forcés de tenir la distance » (Sinclair, 2015). À MTMS, tenir la distance signifie rechercher le *magis*, c'est-à-dire un engagement plus profond, enraciné dans la spiritualité, les relations interculturelles, les expériences et le dialogue. Au cœur de notre appel à servir se trouve notre engagement délibéré, dans la tradition catholique romaine, la spiritualité ignatienne et en même temps dans la prière et les cérémonies traditionnelles avec les aînés, les dirigeants communautaires, les élèves et leurs familles. Le don de noms totémiques aux membres du personnel de MTMS lors d'une cérémonie dans une tente de sudation, animée par l'aîné Harry Francis, témoigne des relations partagées et de la conviction que nos têtes, nos cœurs et nos mains travaillent ensemble pour le

bien commun. Les rencontres avec les peuples autochtones, la Terre mère et Dieu créateur nous ont tous rapprochés du cœur de ce que signifie être humain, en cultivant une nouvelle culture de protection et de soin.

Une éducation pour la réconciliation

À MTMS, le tambour et le bison continuent d'enseigner. Evan Whitestar, Cri de la Première Nation Pasqua en Saskatchewan, défenseur des droits autochtones à MTMS et oskâpêwis, est un gardien du tambour, un créateur de chansons et un homme de la communauté. C'est l'expression « esprit de convivialité » qui décrit le mieux l'impact que son temps et ses enseignements ont exercé sur les élèves et le personnel. Les battements de cœur de MTMS peuvent s'entendre dans les couloirs et les salles de classe : c'est le rythme du tambour traditionnel en peau d'Evan, autour duquel se rassemblent les élèves pour chanter, et plus encore pour guérir, se comprendre soi-même et se connecter les uns aux autres.

Le premier tambour, fièrement exposé dans le hall d'entrée de MTMS, a été fabriqué à partir d'une peau de bison grattée collectivement par des artistes et des dirigeants autochtones du *Buffalo Peoples Arts Institute*, Lorne Kequahtoway de Zagime Anishinabek - Première Nation Sakimay en Saskatchewan, et Joely Big-Eagle Kequahtoway de la Première Nation Whitebear, également en Saskatchewan, durant le programme *Bringing back the Buffalo* (ramener le bison). L'esprit du tambour continue de bénir MTMS et les jeunes qui se rassemblent autour du tambour pour chanter et danser, et qui travaillent non seulement à améliorer leur propre vie, mais aussi à

trouver des moyens de servir et d'inspirer leur communauté.

Evan Whitestar est notre professeur et notre guide en matière de protocoles culturels et de partage des enseignements traditionnels. C'est dans un esprit de convivialité que l'apprentissage des protocoles culturels, la cérémonie du calumet, les enseignements de Grand-père, l'honneur rendu à la Terre mère et le chemin parcouru avec la famille d'Evan, ont donné à la famille MTMS de nombreuses occasions de participer à des cérémonies et à des fêtes, à la cueillette de plantes odorantes et de sauge, au tambourinage, à des Powwow où on chante, danse, conçoit et crée des insignes traditionnels, aux veillées funéraires et aux funérailles. Les enseignements culturels font partie de nos journées scolaires, montrant ainsi leur importance pour les élèves de MTMS, leurs familles et la communauté. Une vie nouvelle et des énergies nouvelles continuent de promouvoir une nouvelle culture de protection et de soin et constituent des liens et un dialogue interculturel qui surviennent naturellement durant les expériences précédemment citées.

Dans leurs réflexions écrites en réponse à la question « Qu'est-ce que le tambour signifie pour moi ? », les élèves de MTMS ont clairement illustré que la sauvegarde ne concerne pas un seul événement, mais tout un processus de développement de relations et de création d'espaces où les élèves se sentent en sécurité, aimés et valorisés. Abby, élève de 7^e année à MTMS, partage : « Le tambour peut faire tant de choses. Il peut guérir, protéger et même donner aux gens un sentiment d'appartenance. Les gens se sentent accueillis. Le tambour me donne une

sensation de puissance quand je chante ». Dom écrit : « Le tambour m'a appris à m'aimer moi-même et les autres, et m'a appris la patience. J'ai appris que quand tu t'approches du tambour, de grandes choses peuvent se passer qui t'entraîneront loin. » Un autre élève, Chad, écrit : « Le tambour représente la fierté, la confiance en soi, la force et la résilience. Le tambour m'a appris comment agir et comment être un jeune homme. » Les voix des élèves de MTMS sont puissantes et illustrent qu'à MTMS, des espaces sûrs sont créés où un avenir rempli d'espoir est nourri par des adultes attentionnés et une des personnes en communauté qui se réjouissent de la beauté, de l'histoire et de l'individualité de chaque enfant, tout en capitalisant sur ses forces.

Evan est également membre de l'équipe dirigeante et à ce titre il partage des enseignements et des récits traditionnels avec le conseil de direction de MTMS. Prendre soin d'Evan, c'est s'assurer qu'il soit reconnu et rémunéré de manière équitable et adéquate pour le partage de ses enseignements, et pour les connaissances et l'expérience qu'il apporte.

Créer une nouvelle culture de soin et de protection se fait en communauté et, ensemble, nous trouvons des moyens d'apporter les enseignements là où nous vivons. Les artistes autochtones, Lorne et Joely continuent d'aider la famille de MTMS en agissant ainsi. Ils continuent de partager leur enseignement sur l'histoire du bison et dirigent une variété d'ateliers pour les élèves et les membres du personnel, notamment la fabrication de perles et de mocassins. Le temps passé ensemble commence toujours par une cérémonie de purification de sauge à laquelle tous sont invités à participer. Avec

leurs conseils, leur amour et leurs enseignements, les élèves et le personnel créent de belles œuvres d'art dont ils sont fiers, mais plus important encore, on se réunit pour découvrir les connaissances et les enseignements traditionnels autochtones et notre lien avec le bison. Joely nous rappelle toujours que le bison est synonyme de résilience et de force – le bison est un symbole de résilience et directement lié à l'identité. Ces enseignements sont au cœur de notre cheminement avec les jeunes que nous servons à MTMS. La culture de sauvegarde se retrouve dans les valeurs de MTMS et se reflète dans l'environnement, les enseignements, les expériences et les occasions que l'on crée, en équipe, avec un réseau de personnes attentionnées et engagées.

Les occasions de s'engager dans des modes de vie traditionnels et des expériences authentiques d'apprentissage basées sur la terre, qui sont fondamentales pour la culture, commencent par l'établissement de relations avec les membres de la communauté. La participation des jeunes et du personnel de MTMS dans une retraite de leadership durant l'été avec la communauté autochtone de Grandmother's Bay dans le nord-Saskatchewan a permis la rencontre avec des personnes qui sont des exemples vivants de ce que signifie « collaborer avec profondeur évangélique à la protection, au soin et au renouvellement de la création du Dieu créateur » (Compagnie de Jésus, 2019). La source de nourriture à Grandmother's Bay est la même depuis des centaines d'années. La communauté de Grandmother's Bay a partagé sa langue (le *Swampy Cree*, Cri des marais), ses traditions culturelles dans le domaine des arts, sa manière de vivre de la terre, notamment le

piégeage et la pêche, ainsi que son profond respect pour la terre mère et tout ce qu'elle a à offrir. Prendre soin de la maison commune est ancré dans la culture et les traditions des habitants de Grandmother's Bay, qui font partie de la famille MTMS. À MTMS, la protection ne se limite pas à la mise en place de politiques. Il s'agit d'apprendre les uns des autres et les uns avec les autres, dans le désir de devenir l'être humain que le Dieu créateur appelle chacun de nous à être.

Sport et réconciliation

Une nouvelle culture de protection et de soin se trouve là où il y a des occasions de croissance et de développement, là où les barrières sont supprimées et là où les jeunes autochtones peuvent participer pleinement au sport. La participation de jeunes de MTMS aux compétitions sportives au niveau local, aux jeux autochtones nord-américains et possiblement, un jour, aux Jeux Olympiques, leur offre des occasions pour développer leur identité et leurs forces, tant intérieurement qu'extérieurement. En rapportant une médaille dans leurs communautés d'origine, les jeunes s'appuient sur leur culture et leurs forces, développent des capacités croissantes, font preuve de leadership et réussissent individuellement et en équipe. Le capital humain acquis grâce ces expériences servira aux élèves de MTMS pendant des années lorsqu'ils obtiendront leur diplôme d'études secondaires, poursuivront leurs études et se prépareront à entrer sur le marché du travail.

Connexions interculturelles et dialogue

En partageant dans diverses manières de prier, en s'engageant dans le dialogue interculturel, la famille de MTMS s'est

réunie dans un désir d'accomplir notre objectif/mission commun d'éduquer des jeunes à être spirituellement vivants, intellectuellement compétents, aimants, engagés à faire la justice, ouverts à la croissance et à devenir des personnes pour les autres. Participer à des conversations spirituelles a ouvert des voies permettant de découvrir que ce sont ces valeurs universelles qui nous unissent en famille. En même temps, elles transcendent le programme que nous enseignons, la façon dont nous interagissons les uns avec les autres, la façon dont nous résolvons les problèmes. C'est ainsi que nous créons des expériences, marchons main dans la main comme membres d'une famille et compagnons de route.

À MTMS, nous avons complété le cercle. Humblement, nous continuons à apprendre et à être inspirés par nos frères et sœurs autochtones avec lesquels nous cheminons, y compris nos anciens élèves. Draydin Cyr, un cri de la Nation Pasqua, a fini son éducation intermédiaire dans la tradition ignatienne à MTMS, en 2014. Il a poursuivi au secondaire à Athol Murray College of Notre Dame, à Wilcox, en Saskatchewan et a obtenu son diplôme en 2018. Il a choisi d'étudier à First Nation University of Canada, à Régina, Saskatchewan. Draydin a fait son stage en éducation à Mother Teresa Middle School à l'hiver 2021 et a reçu son diplôme de baccalauréat en éducation au printemps suivant. Il a accepté un poste de professeur pour l'automne 2023 à Notre Dame, son alma mater. Il enseigne l'histoire et est un défenseur pour les autochtones ; il est un homme de conscience, compétent, compatissant et engagé. Il reste fidèle à ses racines autochtones et envers son peuple de la Première Nation Pasqua. Il est engagé à marcher avec les jeunes. Draydin est un

leader et un modèle, particulièrement pour les personnes avec des racines autochtones.

Des liens familiaux authentiques créés grâce à des relations de confiance, une écoute active et une participation aux cérémonies sont les fils qui unissent MTMS aux peuples autochtones. Les élèves et les membres de leur famille qui franchissent les portes de MTMS savent qu'ils sont en sécurité, aimés et suffisamment. Dans un esprit de réciprocité, nous trouvons le sacré dans deux mondes où l'espoir, l'engagement et le bien-être ouvrent la voie et créent des opportunités pour les futurs

dirigeants autochtones. Les dirigeants de MTMS savent d'où ils viennent, ils sont fiers et ils pratiquent les méthodes culturelles traditionnelles à travers les cérémonies ; et, en même temps, ils sont éduqués et prêts à servir dans la communauté. Le père Greg Boyle SJ, nous rappelle que « ce sont les liens et la parenté qui ultimement guérissent les gens. » Nous croyons que cette ascension de la montagne ensemble, en promouvant une culture cohérente de protection et de sauvegarde des jeunes, est une démarche de guérison et d'espoir.

Références :

Commission Vérité et Réconciliation du Canada, organisme de publication (2015). *Final report of the Truth and Reconciliation Commission of Canada. Volume one, Summary: Honoring the truth, reconciling for the future.* ([deuxième édition].). James Lorimer & Company Ltd., Publishers.

Note : Pour de plus amples informations sur *Mother Teresa Middle School*, voyez <https://mtmschoolregina.com/> Vous pouvez aussi nous suivre sur les médias sociaux @mtmsregina

Original anglais
Traduction Christine Gautier



L'université un « espace sécuritaire » : reconstruire la confiance grâce aux réseaux de soins et de justice sociale

Maria Elissa J. Lao, Mira Alexis P. Ofreneo, Alma Renee R. Pavia, et Nina Patricia Sison-Arroyo

Université Ateneo de Manille

Introduction

Les Philippines sont gouvernées par deux lois contre le harcèlement sexuel, à savoir le *Anti Sexual Harassment Act* [loi contre le harcèlement sexuel] de 1995 et le *Safe Spaces Act* [loi pour des espaces sûrs]. La loi de 1995 définit le harcèlement sexuel dans un contexte lié à l'éducation ou la formation et le harcèlement sexuel dans le cadre de l'emploi. Dans les deux cas, l'abus d'ascendance morale, d'autorité ou d'influence sur autrui constitue un élément essentiel du harcèlement sexuel. La Loi sur les espaces sûrs, entrée en vigueur le 3 août 2019, étend le concept de harcèlement sexuel en l'interdisant non seulement dans les écoles et les lieux de travail, mais aussi dans la rue, les espaces publics et en ligne. La loi comble également une lacune de la version précédente et qualifie de harcèlement sexuel le harcèlement entre pairs et le harcèlement de subordonné à supérieur, et pas seulement ceux qui ont lieu dans le cadre de relations d'autorité. En outre, la Commission de l'enseignement supérieur, à travers ses textes administratifs (CMO 1-2015 et CMO 3-2022), exige l'établissement de politiques et de directives sur le genre et le

développement ainsi que des politiques et des mécanismes d'enquêtes et de sanctions en cas de harcèlement sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. En 2018, l'université a pris des mesures initiales pour institutionnaliser les mesures de prévention et de protection à travers la création d'un comité universitaire centré sur la question de genre, et en 2019 elle a conduit de consultations préliminaires sur l'élaboration d'une nouvelle politique de lutte contre le harcèlement sexuel pour l'université.

Les moteurs internes de réforme provenant des instances administratives, des organisations étudiantes et des personnes concernées ont également produit des politiques, des recherches et des réponses de la part de l'université, comme par exemple :

1. l'examen par un groupe de travail technique sur les processus permettant de répondre aux actes d'inconduites à caractère sexuel dans les écoles Loyola (LS)
2. la formulation d'une déclaration de politique sur le genre dans les LS
3. la recherche sur *Mainstreaming Gender and Diversity in the Loyola Schools: Perspectives, Practices and Prospects*

[intégration du genre et de la diversité dans les écoles Loyola : perspectives, pratiques et projets], financée par l'Institut de la culture philippine et le Conseil de recherche universitaire

4. la création d'un carrefour pour la diversité de genre dans les LS.

Ces nouvelles initiatives ont été testées l'année suivante (2019) alors que l'université entreprenait trois réformes majeures pour répondre aux rapports de harcèlement sexuel, en particulier sur les réseaux sociaux, qui impliquaient des membres de la communauté universitaire :

1. Audit indépendant – Un consultant externe a examiné les politiques et les processus liés à la lutte contre le harcèlement sexuel à l'université en tant qu'établissement d'enseignement et lieu de travail. L'examen a éclairé sur une possible mise à jour de la politique contre le harcèlement sexuel pour l'université. Les conclusions de l'audit ont été partagées avec la communauté universitaire. Rédaction de la politique contre le harcèlement sexuel à l'échelle de l'université – Un groupe de travail technique nommé par le président de l'université a dirigé l'élaboration du code de conduite et des règles administratives à l'échelle de l'université sur le harcèlement sexuel, les comportements inappropriés et les autres formes d'inconduites sexuelles, pour se conformer à la loi sur les espaces sûrs et répondre aux recommandations des différentes parties prenantes. On trouve ici la version finale de cette politique :

<https://www.ateneo.edu/central/policies/code-of-decorum>

2. Création du système universitaire de comportement et d'enquête (UDIS) – Comme le stipulent le code et les règlements, les bureaux suivants ont été créés pour constituer un ensemble complet de lutte contre le harcèlement sexuel :
 - a) Le bureau universitaire Genre et Développement
 - b) Le bureau universitaire sur le comportement et les enquêtes
 - c) Le carrefour universitaire sur le genre.

Bureau universitaire sur le comportement et les enquêtes (UODI) : garantir une procédure régulière

Le bureau universitaire sur le comportement et les enquêtes (UODI) reçoit les plaintes formelles et les rapports informels sur le harcèlement sexuel, les comportements inappropriés et d'autres formes d'inconduite sexuelle. Les plaintes formelles à l'encontre des employés de l'université sont initialement traitées par l'UODI pour déterminer s'il existe une preuve immédiate. Les plaintes suffisamment fondées quant à la forme et au fond sont transmises au comité sur le comportement et les enquêtes (CODI) pour enquête formelle et recommandation de mesures disciplinaires et, le cas échéant, au président pour approbation. L'UODI dispose de bureaux homologues dans les unités académiques pour recevoir et traiter les plaintes formelles à l'encontre des étudiants.

Le signalement des incidents reste un défi. Pour encourager les personnes victimes de harcèlement sexuel, de comportement inapproprié ou d'autre inconduite sexuelle, et même les témoins de tels incidents, à se manifester, l'université

dispose d'un formulaire d'alerte CODI disponible en ligne qui peut être utilisé comme guide de signalement. Les rapports anonymes sont acceptés, même si cela limite souvent la capacité de l'université à répondre efficacement. Dans certains cas, la partie offensée choisit de ne pas porter plainte, pour diverses raisons, mais lorsque l'incident allégué est grave, l'université peut se présenter comme plaignant, à condition qu'il existe d'autres preuves à l'appui pour prouver l'incident.

L'UODI publie un rapport semestriel pour informer la communauté des plaintes formelles et des rapports informels qu'il a reçus et traités au cours de la période couverte par le rapport.

Le bureau universitaire Genre et Développement (UGDO) : garantir une approche universitaire globale

La tâche principale de l'UGDO est d'intégrer les initiatives de genre et de développement dans l'enseignement et l'apprentissage, la recherche, et le rayonnement de l'université. Au-delà du dialogue avec les comités et organisations officiels, l'UGDO entreprend régulièrement *des conversations avec différents secteurs* (sports, résidences étudiantes, dirigeants étudiants, parents, jésuites et enseignants) pour internaliser la participation des parties prenantes à de nombreuses décisions difficiles et complexes. *La conversation continue et le rapport par le biais de canaux réguliers* ainsi que *des points d'interface réguliers* dans le calendrier universitaire permettent à la communauté universitaire de se familiariser avec les programmes, les activités, les bureaux et les individus impliqués dans la parité des genres.

Le carrefour universitaire sur le genre (Gender Hub) : un espace sûr pour les victimes

L'histoire du Gender Hub a commencé par un appel lancé à l'université pour qu'elle réponde au besoin de soutien aux victimes. Le Gender Hub a ensuite développé ses services de soins et d'accompagnement pour aider les victimes de harcèlement sexuel et de toutes formes de violence sexuelle ou basée sur le genre (*sexual and gender-based violence - SGBV*). Une petite équipe de psychologues a élaboré les protocoles du Gender Hub pour soutenir les victimes, en suivant les directives des Nations Unies concernant le traitement des cas pour les victimes de GBV, une approche centrée sur les victimes. Cette équipe a également créé un protocole de première réponse sur la base des premiers secours psychologiques (*Psychological First Aid - PFA*), pour guider les membres de la communauté universitaire dans leur réponse à tout rapport ou cas de VBG et mettre immédiatement les victimes en contact avec le Gender Hub pour obtenir de l'aide.

La réponse de l'université d'offrir une structure de soutien aux victimes repose sur la reconnaissance du fait que les SGBV constituent un problème social. La communauté universitaire, de concert avec les dirigeants de l'institution, a considéré que la nécessité de répondre à ce problème relevait de sa responsabilité éthique. Cela ne veut pas dire que ce problème serait uniquement universitaire, mais c'est plutôt reconnaître que l'université fait partie de la société en général où les SGBV sont systémiques et constituent la norme. Cela signifie que l'université reconnaît fondamentalement que ce type de violence fait partie de l'expérience des membres de

la communauté universitaire et que la réponse éthique est de prendre soin de tout étudiant, professeur ou membre du personnel qui y est confronté.

Reconnaissant que les SGBV constituent à la fois un problème social et une expérience profondément personnelle et subjective, le Gender Hub a été créé pour offrir un espace sûr aux victimes afin qu'elles puissent suivre un processus psychologique de guérison en même temps que le processus social de justice. Le protocole du Gender Hub consiste à fournir d'abord un soutien ou des soins psycho-sociaux aux victimes avant de s'engager dans la gestion des cas pour le processus de plainte. Accompagner les cas signifie fournir un accompagnement aux victimes tout au long du processus de dossier. Et les accompagnateurs de cas s'engagent à cheminer avec les victimes du début à la fin.

Lettres de victimes

Afin de mieux comprendre ce que signifie accompagner un cas, nous partageons des extraits de deux lettres, l'une d'une étudiante et l'autre d'une employée qui ont suivi le processus de traitement de cas.

Chère Madame Mira,

Je voulais simplement vous dire merci infiniment... d'avoir été là pour moi tout au long du processus...

Au début, j'avais honnêtement peur de demander de l'aide. En plus de l'expérience en elle-même, j'avais beaucoup de questions : puis-je leur faire confiance ? Et si cela ne donnait rien ? Et si je devais en subir un contrecoup [backslash] ?

Merci d'avoir doucement apaisé mes craintes. Lors de notre première rencontre au Gender

Hub, vous m'avez immédiatement mise en sécurité. J'avais l'impression que je pouvais vous confier n'importe quoi...

Quand j'ai lu le courriel concernant la décision du comité, j'ai fondu en larmes – des larmes de soulagement, de victoire et de justice. Cette expérience m'a aidée à reprendre confiance dans le système...

Votre gentillesse et votre présence tout du long resteront dans ma mémoire pour les années à venir. Vous avez parcouru tout le processus avec moi comme si c'était aussi votre combat...

Merci d'avoir traité ce dossier de la meilleure façon possible. Je suis tellement bénie parce que je vous ai eu à mes côtés pendant ces moments difficiles. Honnêtement, je ne pouvais rêver d'une meilleure compagne de cas.

Sincèrement,

*O**

Cette lettre d'une étudiante qui avait déposé une plainte pour harcèlement sexuel montre à quel point elle a apprécié d'avoir une accompagnatrice tout au long du processus. La lettre montre également à quel point il est difficile de déposer une plainte et qu'il y a beaucoup de peur à signaler, ainsi qu'un manque de confiance dans le système universitaire pour le traitement des plaintes. Il est essentiel que les victimes se sentent en sécurité et qu'on apaise leurs craintes. Le Gender Hub est le point d'entrée des victimes dans le système universitaire. Il est donc également important d'instaurer la confiance dans le système et dans la capacité de l'université à traiter une plainte.

Vous trouvez ci-dessous une autre lettre d'une employée qui a également déposé une plainte pour harcèlement sexuel :

Docteur Mira,

Vous m'avez vu dans mes moments les plus vulnérables. Merci de m'avoir aidé à garder la tête froide malgré ma colère, ma frustration et mon épuisement, sans réfuter mon expérience...

Vous avez fait des merveilles pour calmer la tempête en moi... Le combat extérieur n'était rien en comparaison du combat intérieur... j'étais seule à ne pas dormir, à avoir des crises d'angoisse et des cauchemars. Il a fallu des mois rien que pour me débarrasser de la culpabilité, et encore plusieurs mois pour guérir chacune des blessures mentales infligées. Je ne saurais pas où j'en serais sans vous, madame.

Vous avez été avec moi à chaque pas en avant et à chaque pas en arrière. Avec chaque « je t'entends P », je me sentais moins seule dans mon combat. Vous avez joué un rôle majeur dans mon rétablissement et grâce à vous, il est plus facile d'être plus positive quant à l'avenir. Je ne peux pas vous remercier assez pour toutes nos séances...*

Veillez également exprimer ma gratitude à l'avocate Alma Pavia et au docteur Melissa Lao. Même si je ne sais pas exactement ce qui se passe lors des réunions, je suis confortée par le fait que tant de bureaux non seulement travaillent sur cette affaire, mais s'efforcent à faire de l'école soit un espace sûr.

À nos administrateurs,

J'avais encore des questions... Des choses qui, je l'espérais, auraient pu être faites différemment, mais je suis consolée par le fait que l'école a fait de son mieux pour essayer d'assurer ma sécurité.

Je reconnais la difficulté de mon cas et plus encore, la difficulté de devoir prendre des décisions pour le bien-être de toutes les personnes impliquées. Il était tout comme moi un membre de cette communauté,

indépendamment du niveau d'horreur de ce qu'il a fait...

Qu'on me demande ce qui me permettrait de me sentir plus en sécurité, qu'on réponde à mes demandes et qu'on se préoccupe même de prendre de mes nouvelles, tout cela m'a fait sentir que j'avais de la valeur... j'ai senti qu'on me voyait et qu'on m'entendait.

Je ne peux pas changer ce qui s'est passé. C'est quelque chose avec lequel je dois apprendre à vivre et, finalement, à accepter pour le reste de ma vie. J'espère que mon cas et mon histoire serviront à ce que cela ne se reproduise pour un autre membre de notre communauté... je ne saurais trop vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour moi cette année. À votre manière, vous m'avez sauvé la vie,

Sincèrement,

*p**

Cette lettre donne un aperçu des troubles que traverse une victime après une agression et à travers le processus de traitement du cas. Elle montre son parcours personnel de guérison et de rétablissement et comment elle a dû accepter de vivre avec une expérience de violence sexuelle pour le reste de ses jours. Cela montre à quel point il est important d'avoir un accompagnement dans son parcours personnel de guérison et de ne jamais se sentir seul durant ce processus. La lettre montre en outre que le Gender Hub ne peut pas fournir de soutien aux victimes sans le travail de ses bureaux partenaires du système universitaire, en particulier l'UODI et l'UGDO, ainsi que d'autres bureaux et administrateurs. La victime a reconnu dans cette lettre que de nombreux bureaux ont travaillé ensemble non seulement pour répondre à ses besoins, mais aussi pour faire de l'école un espace sûr.

Les programmes du Gender Hub

Le Gender Hub, en tant que centre de sensibilisation sur les questions de genre à l'université, propose trois programmes principaux : des *services de réponse aux plaintes*, une *formation à la sensibilité au genre*, et des *conversations dans des espaces sûrs*. Les services de réponse aux plaintes font référence au *service d'accompagnement des plaintes*, lequel consiste à accompagner et à soutenir les victimes tout au long du processus du cas, et au *service de soins*, lequel consiste à accompagner les victimes tout au long de leur guérison personnelle (qu'une plainte ait été déposée ou non). La *formation à la sensibilité au genre* concerne des programmes de conscientisation sur les questions de genre, et le développement de pratiques sensibles au genre, inclusives des genres et réactives face aux questions de genre, pour toutes les parties prenantes (professeurs, personnel et étudiants). Le Gender Hub propose une formation de première réponse pour renforcer la capacité des premiers intervenants (bureaux partenaires, personnel, organisations étudiantes et autres intervenants en première ligne) à répondre aux signalements et aux plaintes de SGBV. Pour ce faire, le Gender Hub utilise une adaptation du cours de premiers secours psychologiques PFA – *Give your A.L.L.*, à savoir *Attending to them in a safe space, Listening to their story, and Linking to support* [accueillir dans un espace sûr, écoute active de leur histoire et les mettre en lien avec du soutien]. Enfin, *les conversations dans des espaces sûrs* signifie créer un espace permettant des conversations sur les questions de genre, les groupes marginalisés notamment les étudiants LGBTQIA+ et des événements et activités pour la communauté universitaire, tels que

la célébration du Mois de la femme et du mois de la fierté LGBTQIA+.

Leçons et réflexions

Le système de comportement et d'enquête de l'université Ateneo de Manille, avec l'UGDO, l'UODI et le Gender Hub, s'efforce de construire un système de soins universitaire. Ce qui a soutenu les efforts visant à construire ce réseau de soins et de justice sociale, c'est la volonté politique et le soutien des dirigeants de l'université ainsi que l'engagement et les pressions des acteurs de la communauté universitaire (étudiants, professeurs et personnel). La déclaration explicite de l'engagement de l'université à travers le politique de genre, ainsi que le code et les règlements, ont institutionnalisé le travail de réponse et de lutte contre la SGBV. L'investissement en ressources, à savoir la création d'un bureau dédié à la prise en compte du genre, doté de son propre espace physique et d'une équipe de psychologues, a permis d'assurer un soutien aux victimes. Il est important de souligner que la séparation des rôles et des structures dans le système est ce qui permet au Gender Hub de fournir des soins complets aux victimes, tandis que l'UODI gère les enquêtes sur les plaintes et que l'UGDO supervise le processus des cas. L'ouverture des bureaux partenaires à s'aligner avec le processus, à suivre une formation à la sensibilité au genre et à adopter des pratiques attentives au genre a encore augmenté le soutien au système de soins. L'intégration de la sensibilité au genre dans la formation des professeurs, du personnel et des étudiants, a complété l'approche universitaire globale visant à répondre et à prévenir le harcèlement sexuel. Il faut l'engagement de chaque personne et de chaque bureau pour construire un réseau de soins, protéger

tous les membres de la communauté universitaire et faire de l'université un espace sûr pour tous. Pour l'instant, nos

bureaux ont proposé une première analyse comparative avec les universités Ateneo aux Philippines.

Original anglais
Traduction Christine Gautier



Le parcours de l'équipe d'Asie du Sud pour la protection (STATS)

Ravi Sagar SJ

Avocat et coordonnateur du PCCP pour l'Asie du Sud, New Delhi

Ayant à l'esprit le besoin de l'Église en matière de protection des mineurs et des adultes vulnérables, le président de la Conférence jésuite d'Asie du Sud (POSA), dans sa lettre du 18 février 2023, a constitué l'équipe d'Asie du Sud pour la protection (*South Asian Team for Safeguarding, STATS*). Cette équipe est composée de Ravi Sagar SJ (coordonnateur), Konrad Noronha SJ (coordonnateur adjoint), Licia Puthuparambil SMI, Namrata Menezes, Baskar Rao et Nirdosh Ekka. La tâche de la STATS consiste à superviser la mission de protection dans les provinces jésuites de la Conférence pour l'Asie du Sud (*Jesuit Conference of South Asia, JCSA*) et de promouvoir une culture cohérente de protection des enfants et des adultes vulnérables dans toutes les institutions.

La STATS a pour mandat de réviser les politiques et protocoles de chaque province et de ses institutions, de guider le travail des commissions provinciales de protection, de conduire des programmes de formation pour les agents provinciaux de protection, de les tenir à jour sur les lois et pratiques, de conseiller les supérieurs majeurs sur les questions touchant à la protection, de se mettre en réseau avec les autres conférences jésuites, de rendre

compte au POSA de l'état de la protection des mineurs et des adultes vulnérables dans la Conférence. La circulaire de la Congrégation pour la Doctrine de la foi du 3 mai 2011 fut publiée pour aider les conférences épiscopales à établir des directives pour le traitement des cas d'abus sexuels sur mineurs par des clercs. En réponse à l'inquiétude croissante concernant la protection des mineurs et adultes vulnérables, différentes provinces jésuites en Inde publièrent des protocoles en 2011. En 2013, le pape François créa la commission pontificale pour la protection des mineurs pour faire des propositions et prendre des initiatives destinées à améliorer les normes et procédures de protection des enfants et adultes vulnérables.

Le 2 février 2015, le pape François écrivit aux présidents des conférences épiscopales et aux supérieurs des instituts de vie consacrée et des sociétés de vie apostolique, au sujet de la Commission pontificale pour la protection des mineurs. Il déclarait : « Tout doit être fait pour débarrasser l'Église du fléau des abus sexuels sur mineurs et pour ouvrir des voies de réconciliation et de guérison pour celles et ceux qui ont été abusés ». Il ajoutait : « Il est de la responsabilité des

évêques diocésains et des supérieurs majeurs de s'assurer que la sécurité des mineurs et des adultes vulnérables est assurée dans les paroisses et les autres institutions ecclésiales. »

Le 18 mai 2015, le Supérieur général Adolfo Nicolas, écrivant à tous les supérieurs majeurs jésuites sur *la protection des mineurs et des adultes vulnérables*, leur a demandé de préparer des directives qui décrivent une bonne conduite éthique et professionnelle pour tous, d'offrir une formation systématique, et de préparer des protocoles répondant adéquatement à chaque allégation d'abus sexuel. Il demandait aux supérieurs majeurs de réaliser une enquête à ce sujet et de lui faire parvenir les résultats pour le 30 novembre 2015, avec les plans de la province.

En mai 2015, le POSA a constitué un groupe de soutien composé de Joy K, Raj Irudaya, Stanislaus Alla, Tresa Paul et Mary Scaria afin de réviser et mettre à jour les protocoles provinciaux jésuites. En plus de se rapporter au président de la Conférence et de travailler en réseau avec les autres conférences jésuites, le groupe de soutien devait aussi conseiller les provinciaux jésuites, superviser le travail des commissions provinciales et leur offrir un soutien pour mettre en place des mesures proactives.

En conséquence, la première rencontre du groupe de soutien s'est tenue le 6 juin 2015 pour discuter en détail du rôle et du fonctionnement du groupe, ainsi qu'une feuille de route. L'importance de concevoir un protocole/politique normatif au plan de la Conférence a été soulignée et ils en ont ébauché le contenu. Pour cette tâche, le groupe de soutien a rassemblé et partagé les ressources et protocoles existants entre

les membres. Le POSA a approuvé le projet de rédaction d'un protocole/politique commun au niveau de la Conférence.

Le 25 septembre 2015, la Conférence des évêques catholiques de l'Inde (*Catholic Bishops' Conference of India, CBCI*) publia une politique et des procédures de protection de l'enfance. Les directives de la CBCI pour lutter contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail ont été approuvées par le Comité permanent de la CBCI lors d'une rencontre à Bangalore les 21-23 septembre 2016, et promulguée par la Conférence des évêques catholiques de l'Inde le 14 septembre 2017.

Le groupe de soutien a présenté ses projets lors de la rencontre de la JCSA en novembre 2015. Une délibération détaillée a permis l'ébauche d'une politique commune sur la question des abus sexuels et de la maltraitance envers les enfants et les adultes vulnérables dans les œuvres jésuites. Le groupe de soutien s'est réuni six fois pour réviser les diverses politiques provinciales et formuler une politique commune à la Conférence. Le projet final a été approuvé par le POSA le 30 novembre 2017.

En octobre 2018, le projet pour la Promotion d'une culture cohérente de protection (*Promotion of a Consistent Culture of Protection, PCCP*) a vu le jour et a entrepris d'évaluer la situation au sein de la Compagnie. Le rapport sur l'enquête de base a montré la situation et l'état de la protection au sein de la Compagnie et de ses provinces.

Le Supérieur général Arturo Sosa SJ déclara en juin 2019 : « Parce que la protection est intrinsèquement une question de justice, j'ai demandé au Secrétaire pour la justice et l'écologie

(*Secretary for Justice and Ecology, SJES*) de prendre en responsabilité la promotion de la protection et la mise en œuvre du mandat spécifique donné par la CG36... » C'est ainsi que le projet PCCP est tombé sous l'égide du Secrétariat pour la justice sociale et l'écologie.

Le P. John Guiney SJ (coordonnateur) et Michelle Hennesy, membres de l'équipe PCCP, sont venus en Inde. Ils prirent la parole lors d'une réunion de la JCSA à Ranchi, le 22 octobre 2019, pour partager les résultats de l'enquête de référence.

Ce duo PCCP a également pris la parole lors de quatre réunions de zone, entre le 23 et le 26 octobre 2019. La rencontre du 27 octobre 2019 entre le groupe de soutien et le PCCP a permis d'identifier la voie à suivre. Le résultat de ces réunions était que chaque province devait avoir un responsable de la protection de l'enfance (*Child Safeguarding Officer, CSO*), et que chaque province devait identifier 3 à 5 personnes pour participer au programme « Formation des formateurs » (*Training of Trainers, ToT*) au niveau de la zone, y envoyant des jésuites, leurs collaborateurs et d'autres experts. L'accent a été mis sur la nécessité de rapports annuels et d'exams périodiques, etc., sur les progrès réalisés dans cette direction.

Le 7 novembre 2019, le groupe de soutien s'est transformé en équipe d'Asie du Sud pour la protection (*South Asian Team for Safeguarding, SATS*) ; les membres en sont Joy K (coordinatrice), Tresa Paul, Konrad Noronha, Joye James et Stanislaus Alla. Le coordonnateur doit assurer la liaison avec le PCCP. L'objectif principal consiste à coordonner le travail de la Conférence et d'aider les membres à relever les défis.

La première rencontre de la SATS, le 21 décembre 2019 à l'*Indian Social Institute (ISI Delhi)*, a non seulement clarifié son rôle dans la promotion d'une culture cohérente de protection des enfants et des adultes vulnérables dans le contexte de l'Asie du Sud, mais a également préparé des modules et planifié le programme ToT. Dans sa lettre du 31 décembre 2019, le POSA a annoncé à tous les provinciaux jésuites des sessions du programme ToT à Delhi et à Pune pour juin 2020.

La pandémie de Covid-19 a perturbé ces plans. En conséquence, les programmes ToT qui devaient se tenir à Delhi et à Pune en avril, ont été annulés. Le SATS s'est réuni virtuellement le 1^{er} juin 2020 pour explorer d'autres possibilités. C'est ainsi que le 23 juin 2020, une session d'introduction de deux heures - « Vers la promotion d'une culture cohérente de soin et de protection » pour une centaine de participants - a été organisée pour tous les acteurs engagés dans la protection dans chaque province. Elle a été suivie de sessions par zones du 1^{er} au 4 juillet. Une séance de formation d'une journée a été organisée pour chaque zone.

Ces sessions ont été conçues pour permettre aux formateurs désignés dans leur région respective de diriger des sessions dans toutes les institutions/centres jésuites dans un délai de six mois. L'objectif était de les équiper pour qu'ils puissent remplir à terme leur rôle d'agents provinciaux de protection (*Provincial Protection Officers, PPOs*), de président et/ou de membre de la cellule ou du comité interne de plaintes, de porte-parole ou responsable médias pour les provinces, ainsi que de dresser et maintenir les dossiers de cas, etc. On leur a bien défini les termes et les définitions, les mesures

préventives, les mécanismes de recours, les formulaires (techniques et juridiques), les lois et règlements gouvernementaux, le droit canonique et les règlements ecclésiastiques.

Même la pandémie n'a pas dissuadé le SATS d'organiser ses réunions et ses formations. Le SATS s'est réuni virtuellement en novembre 2020 pour discuter en détail les résultats de l'enquête de référence menée par le PCCP. Une session de formation a eu lieu le 29 novembre 2020 pour les représentants des Provinces et Régions sur les procédures ecclésiastiques/canoniques concernant les questions de sauvegarde. Une autre session de formation sur divers sujets a eu lieu le 13 décembre 2020, accompagnée d'une révision de la politique de protection.

En mars 2021, quand Ravi Sagar est devenu coordonnateur de l'équipe SATS, des plans avaient été élaborés sur la base des recommandations du POSA. Doter les PPOs de compétences en matière de protection est un aspect essentiel de la protection. C'est la raison pour laquelle le Centre pour la protection de Pune a été conçu pour former le clergé, les religieux et les laïcs à la mission de protection. Lors de l'évaluation de la politique de 2017, on a ressenti le besoin de s'assurer que toutes les provinces/régions aient des PPOs qui seraient aussi agents de protection (CSO).

La planification et les activités du Centre pour la protection à De Nobili College, à Pune, s'est faite en cohérence avec sa vision et sa mission. Des cours diplômants en protection ont été proposés en collaboration avec le Sophia College de Mumbai et d'autres établissements d'enseignement.

Le 13 mai 2021, le R.P. Arturo Sosa, Supérieur Général, a écrit à toute la Compagnie sur la mise en œuvre de normes minimales en matière de protection dans la Compagnie de Jésus au cours de l'année ignatienne. Il a exhorté tous les supérieurs majeurs à veiller à ce qu'avant la fin de l'année ignatienne, un système d'audit ait été mis en place dans chaque province/région, et qu'il soit pleinement opérationnel. Il a également proposé qu'un rapport soit envoyé au PCCP pour partager les progrès réalisés dans la mise en œuvre des trois normes dans le contexte local. Au cours de l'année ignatienne, tous devaient pouvoir réaliser cette troisième étape d'engagement.

Le 21 juillet 2021, le SATS a réuni en mode virtuel les membres du PCCP, les PPOs, les Provinciaux d'Asie du Sud et le POSA. Grâce à une vaste consultation, le PCCP a mené un audit mondial sur la protection dans les six Conférences. Le résultat a permis de définir un nouveau plan d'action, qui devait permettre à tous de comprendre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des trois normes, à savoir (a) une Politique et des directives pour un comportement éthique et des environnements sûrs ; (b) des Protocoles pour traiter les allégations et la gestion des cas ; (c) la Formation des jésuites et des collaborateurs.

La mise en œuvre des protocoles et l'audit mondial de protection indiquent des tendances positives. Nous sommes passés de « être conscient du problème (en éveil) », à la « conformité (conscience) », puis à « s'engager à agir (action) » en faveur de la protection. Je suis certain que toutes les provinces, régions, secteurs, ministères et œuvres apostoliques non seulement seront éveillés et conscients,

mais qu'ils seront aussi actifs et mettront en place des politiques et des structures de protection actives.

Original anglais
Traduction Christine Gautier



Le réseau Xavier promeut une culture de soin cohérente

Emer Kerrigan

Irish Jesuits International, Irlande

Notre [réseau Xavier \(RX\)](#) comprend quatorze membres, à savoir des bureaux jésuites de mission et des ONG jésuites de développement au sein des départements pour la justice sociale des provinces jésuites d'Amérique du Nord, de dix pays européens et de l'Australie. Collaborant en réseau, nous augmentons l'impact de notre travail collaboratif avec les provinces jésuites de 87 pays du Sud. Parmi nos membres se trouvent : ALBOAN (Espagne), Canadian Jesuits International (Canada), Entreculturas (Espagne), Fundação Gonçalo da Silveira (Portugal), HUBEJE (Belgique), Jesuitenmission Autriche, Jesuitenmission Allemagne, Stiftung Jesuiten Weltweit (Suisse), Jesuit Mission Australie, Irish Jesuits International (Irlande), Jesuit Missions UK (Royaume-Uni), MAGIS Italie, Magis Americas (USA) et l'Œuvre des Missions catholiques française d'Asie et d'Afrique (France). Notre travail comporte le développement de projets dans les pays du Sud, le plaidoyer et le travail humanitaire dans des situations d'urgence.

Nous aspirons à refléter l'esprit de transformation et de dialogue entre les différents peuples, qui animait saint François-Xavier, et nous nous efforçons d'établir des partenariats ouverts, confiants et mutuellement respectueux qui peuvent porter beaucoup de fruits au service des personnes les plus pauvres du monde. Cela tombe sous le sens, la protection et la sauvegarde ont été à l'ordre du jour de toutes les rencontres du Réseau Xavier au cours des quinze dernières années. Le membre RX en Irlande (Irish Jesuits International) a lancé une grande partie du travail de plaidoyer, encourageant fortement les membres du RX à adopter des protocoles de sauvegarde avec leurs partenaires. Après avoir été témoin en Irlande de la dévastation et du traumatisme causés par des réponses inadéquates dans le traitement de dossiers d'abus, nous avons pu tirer des leçons des abus historiques notoires en Irlande et de faire de notre mieux pour éviter cet héritage aux autres pays que nous soutenons.



Le passage de la conversation à l'action a véritablement été un tournant pour le Réseau Xavier. Tous les membres étaient d'accord avec le principe de la protection – nul besoin de convaincre qui que ce soit.

Nous avons convenu que nous pouvions faire davantage dans nos quatorze bureaux jésuites de mission et dans les ONG jésuites répartis à travers le Canada, l'Europe et l'Australie. Nous étions tous d'accord sur le besoin d'appuyer nos partenaires des pays du Sud dans leur démarche de protection. Il restait simplement à découvrir **comment** nous allions nous y prendre.

Avec nos partenaires répartis dans 87 pays, comment pourrions-nous concevoir une approche universelle que nos partenaires pourraient adopter, sans couper notre soutien à certaines des communautés les plus vulnérables de la planète ? Nous nous sommes retrouvés confrontés à des débats sur l'aspect éthique de l'imposition de telles exigences aux communautés les plus pauvres du monde. Était-ce à nous de remettre en question les coutumes et les traditions locales ? Était-ce à nous d'exiger davantage de chacun de nos partenaires que ne le faisait sa propre législation nationale ? Certains de nos partenaires travaillent dans des pays où l'âge légal du consentement diffère grandement : ce qui est illégal dans un pays ne l'est pas dans un autre.

Il était crucial de changer notre propre discours au sein du RX, et d'arriver à un stade où nous pourrions tous reconnaître notre devoir de garantir que nos fonds ne soient pas utilisés pour faciliter les abus. Cette reconnaissance nous a aidés à passer à l'action au cours du mois de mars 2019.

Beaucoup d'entre nous avaient déjà une expérience d'audits concernant la prévention et étaient conscients du danger d'un exercice qui se résume à cocher des cases. Nous savions que nous avions besoin d'un moyen de prouver que les

procédures étaient en place et fonctionnaient efficacement, et pas seulement d'insister sur le fait que nos partenaires avaient une politique qui pourrait finir dans un tiroir ou une déclaration visible seulement sur le mur du bureau du directeur. Nous savions également que tout ce que nous devions développer devait s'insérer dans notre manière habituelle de procéder. Nous savions que si nous créions un processus de validation distinct, celui-ci pouvait bien démarrer mais risquerait de s'essouffler avec le temps du fait de la lourdeur de son application. Nous avons décidé que toute action devait être intégrée dans nos modèles actuels de proposition, de rapport et de supervision, qui sont cohérents entre les quatorze organisations membres du réseau et tous nos partenaires du Sud.



Après de nombreuses discussions, Irish Jesuits International s'est vu confier une tâche de quatre mois, en 2018-2019, pour concevoir une approche qui conviendrait à tous les membres et partenaires du RX. À cette époque, le projet de Promotion d'une Culture Cohérente de Protection (PCCP) dans la Compagnie de Jésus n'avait pas encore démarré. N'était pas non plus envisagée encore la lettre du Père Général aux Supérieurs, énumérant les quinze indicateurs de la mise en place de procédures de sauvegarde.

Nous avons donc développé **cinq exigences minimales de protection** au niveau du terrain/de l'œuvre ainsi que des questions de validation. Pour qu'un partenaire puisse accéder au soutien d'un membre du RX, il doit réussir l'exercice de validation. Si un partenaire ne peut pas prouver qu'il satisfait aux cinq critères, nous suspendons son financement jusqu'à ce qu'il le puisse - ou nous ne finançons que les initiatives de protection, afin de l'aider à atteindre son objectif. Les cinq critères sont les suivants :

1. Nous et nos partenaires devons mettre en place une politique et/ou des procédures globales de protection de l'enfance qui sont approuvées par le directeur ou les dirigeants de la province.
2. Nous et nos partenaires devons désigner au moins une personne responsable de la protection de l'enfance, au niveau du projet.
3. Nous et nos partenaires devons donner à tout nouveau personnel une introduction à la politique/aux procédures de protection de l'enfance.
4. Comme condition d'emploi, nous et nos partenaires devons :
 - fournir au moins une référence écrite d'un précédent employeur ou d'un organisme éducatif
 - fournir un certificat de police si un contrôle de police est proposé dans le pays
 - signer un formulaire d'acceptation indiquant qu'ils ont lu, qu'ils l'ont compris et qu'ils respecteront la politique de protection de l'enfance
 - signer un formulaire d'auto-divulgence indiquant s'ils ont déjà

été reconnus coupables d'une infraction sexuelle ou concernant la protection de l'enfance ou s'ils font l'objet d'une enquête en cours pour une infraction sexuelle ou concernant la protection de l'enfance.

5. Nous et nos partenaires devons afficher une déclaration de protection de l'enfance dans nos bureaux, où le personnel peut la consulter, indiquant les coordonnées du responsable de la protection de l'enfance (CSO), du CSO adjoint (s'il est désigné) et des autorités statutaires locales.

Pour valider la mise en place de ce qui précède, nous avons neuf questions de validation, telles que :

- le nombre de nouvelles recrues au cours de la dernière année
- le nombre de formulaires d'auto-divulgence signés et consignés
- Le nombre de formulaires d'acceptation signés et consignés
- et si les nombres ne correspondent pas, pourquoi ?

Cette approche a été présentée et adoptée par les administrateurs en mars 2019 et un « engagement de sauvegarde » a été signé par chacun des membres du RX, pour manifester l'engagement dans cette approche.

Notre objectif est d'attester ce qui se passe sur le terrain, là où se trouvent des enfants. Il est assez simple pour un bureau de surveillance, situé à un niveau supérieur, de réussir l'exercice de validation. Le défi se situe en première ligne, au niveau de l'œuvre/du projet/du terrain, là où les enfants se trouvent dans les pays du Sud. C'est le niveau où les ressources sont

limitées et où le personnel est poussé à la limite de ses capacités, au service des personnes vulnérables et marginalisées. Comment peuvent-ils avoir le temps, l'énergie et les ressources pour s'occuper de la protection, particulièrement dans les pays où cela n'est pas requis par leurs organismes statutaires ? Lorsque nous avons présenté cette approche à nos partenaires en mars 2019, nous avons leur accordé un délai de 9 mois, afin que les cinq critères soient mis en œuvre pour janvier 2020. Nous nous attendions à une vive réaction négative de leur part.

La réponse de nos partenaires n'a pas du tout été celle à laquelle nous nous attendions. Nous avons perçu une certaine réticence de la part d'organismes de contrôle, préoccupés comme nous l'avions été, quant à notre droit de remettre en question les normes d'un pays ou d'insister sur la mise en place de normes plus exigeantes que celles du cadre juridique national. Ce qui a vraiment surpris toutes les organisations membres du RX, c'est qu'il n'y a eu absolument aucune résistance au niveau de l'œuvre/du terrain ou de l'école dans le pays du Sud – nous parlons ici des projets de terrain qui travaillent directement avec les enfants. Par contre, la demande de soutien supplémentaire a été immense. Les projets avaient besoin de soutien pour réviser leur politique. Les directeurs demandaient des conseils sur le type de personne qu'il était préférable de nommer pour assumer le rôle de protection locale – beaucoup avaient assumé ce rôle eux-mêmes mais estimaient qu'il serait mieux adapté à un membre du personnel s'occupant des enfants, comme un travailleur social, un enseignant ou un membre du personnel ayant une formation en ressources humaines ou en droit. De nombreux responsables de la protection

souhaitaient de l'aide pour concevoir les formulaires – codes de conduite pour leur personnel, quelles questions poser lors de la vérification des références, quelles questions poser lors des entretiens, etc. De nombreux projets avaient besoin d'aide concernant l'auto-divulgence, en particulier lorsque leur propre pays n'offrait pas de vérification policière au niveau local ou national.

Même quand un partenaire avait déjà mis en place toutes ces mesures de prévention, on reconnaissait que des abus pouvaient encore se produire dans nos organisations. Pour nos partenaires du RX, il était de la plus haute importance que, du point de vue éthique, ils aient fait tout leur possible – dans la mesure de leurs moyens – pour empêcher l'un de leurs employés de commettre des abus. C'est une responsabilité lourde pour nous tous : il est de notre devoir de garantir que nous avons fait de notre mieux pour empêcher un auteur d'actes criminels d'avoir accès aux enfants au sein de nos organisations.

Alors que la protection est sur le point de devenir une industrie à part entière – honoraires de consultants élevés, conférences à haute visibilité et à faible impact, peu de formations disponibles, à un coût élevé et offertes dans très peu de langues – il était évident dès le départ qu'il y avait un besoin aigu que davantage soit fait sur le terrain. Notre défi ne consistait pas à « convaincre » nos partenaires, mais à leur offrir des ressources. Davantage de profondeur, de *Magis*, étaient nécessaires là même où se trouvaient les plus vulnérables, donc en première ligne.

Nous avons créé une [Bibliothèque de ressources](#) virtuelle gratuite sur la sauvegarde dans RX, qui a servi de point

de départ pour certains partenaires. Pour d'autres, cela a été un moyen de revoir leurs politiques et procédures existantes pour voir s'ils désiraient adopter certains contenus lors d'une prochaine révision. La section 'Exemple de politique' a été la plus consultée.

En voyant comment notre « voix unique » avait fonctionné avec nos exigences minimales, nous avons pris acte du rôle crucial que les bureaux jésuites de développement pouvaient jouer pour tenir cette même « voix unique » face aux œuvres de leur province. La mise en place de liens plus étroits entre le représentant pour la protection au niveau provincial (un rôle parfois rempli par le Socius) et le directeur du bureau de développement a été essentielle. Transformer le plan d'un socius pour le déploiement de mesures de protection dans tous les apostolats de la province, en une proposition concrète et budgétée avec laquelle un bureau de développement pourrait approcher les donateurs, a ouvert une voie de financement que certains socius n'avaient jamais imaginée auparavant.

Pour éviter de lasser nos bienfaiteurs engagés à long terme avec la Compagnie avec des propositions sur la protection, nous avons encouragé les bureaux jésuites de développement à adopter **l'approche des 3 %**, c'est-à-dire une ligne budgétaire de 3 % sur chaque proposition écrite par chacun des apostolats ou centres sociaux pour chaque bienfaiteur, regroupé dans un fonds provincial pour la protection. Ce fonds permettra au délégué provincial pour la protection et à son assistant de déployer des formations annuelles en matière de protection à leurs niveaux, la priorité étant sur le terrain, là où se trouvent les plus vulnérables.

Une **formation** annuelle, pourquoi faire ? Le turnover au niveau des œuvres/centres sociaux peut être élevé, en particulier dans les environnements difficiles et dans le secteur du développement international. Sans oublier que les types de formations sur la protection sont très variés ; ce que vous ne faites pas une année, vous pouvez décider de le faire l'année suivante. Une province peut consacrer une année à la formation des comités de protection au niveau national et l'année suivante proposer une mise à jour pour tout le personnel au niveau des œuvres sur la déconstruction des mythes, afin que le personnel comprenne comment répondre à une préoccupation et à qui la signaler. Puis une autre année on peut focaliser la formation sur le rôle du représentant local au sein de son œuvre, c'est-à-dire comment répondre ou, au contraire, comment ne pas répondre à une personne qui soulève une préoccupation.

Nous avons produit une **enquête du RX au plan mondial** sur la formation à la protection et l'avons distribuée à nos partenaires en six langues. Nous avons reçu 1273 réponses (554 en espagnol), en provenance de 75 pays, ce qui représente un taux impressionnant de 62 %. En résumé, l'enquête a montré qu'une écrasante majorité des répondants estiment qu'il est nécessaire de poursuivre la formation en matière de protection. Le RX espère identifier un moyen qui donnerait à nos partenaires sur le terrain un accès à du contenu en ligne et hors ligne dans différentes langues ; ce qui pourrait alors aider une équipe locale à le contextualiser pour son propre projet à travers une discussion de groupe.

Lorsque nous visitons nos organisations partenaires, nous constatons le besoin de

standardiser notre approche. Comment valider les cinq exigences minimales d'une manière meilleure que ce qui peut être réalisée à distance ? Lors de nos visites de suivi de la protection, nous avons un entretien avec trois personnes différentes au sein de l'organisation partenaire :

- le représentant pour la sauvegarde
- le personnel occupant une position subalterne
- le client, le participant et le bénéficiaire.

Nous avons donc développé un modèle qui nous guide dans l'entretien en ce qui a trait à leur sensibilisation à la manière de signaler et de répondre aux préoccupations, et qui répertorie des recommandations et des plans d'action envers chaque lacune identifiée.

Nous essayons de dissiper la crainte liée aux dossiers de protection. Nous examinons les procédures de nos partenaires en matière de signalement des incidents, d'évaluation des risques post-incidents et de leurs plans d'action, et nous voyons si nous pouvons être d'une quelconque aide pour améliorer leurs procédures afin de garantir que les cas sont gérés de manière professionnelle et en temps opportun, le bien-être des enfants restant prioritaire.

Nos conversations avec **les partenaires du RX dans les pays du Sud** ont progressé de façon spectaculaire depuis 2019. Dans le cadre du PCCP, la communication en septembre 2020 du Père Général aux Supérieurs majeurs de 15 indicateurs pour attester de la mise en œuvre effective des normes de sauvegarde à tous les niveaux, a constitué une étape marquante dans notre travail au sein du RX. Cela a permis que les

exigences minimales du RX ne puissent plus être considérées comme des « attentes excessives », mais comme faisant partie de la façon dont nous devons travailler au sein de la Compagnie, comme une partie de notre travail quotidien.

Nos partenaires ont également changé ; ils sont passés de la simple conformité à la recherche de conseils sur la manière de s'engager proactivement dans les communautés locales qu'ils servent. Nos partenaires souhaitaient réduire les violences subies par les plus vulnérables. Comment pourrions-nous jamais viser le développement intellectuel, émotionnel, spirituel ou social de ceux et celles que nous servons, sans vouloir remédier aux traumatismes subis par tant de personnes dans leurs foyers et dans leur communauté ?

Avec notre **Prix d'excellence en protection**, nous prévoyons de mettre en valeur les partenaires qui démontrent un impact social en matière de protection au sein des communautés locales qu'ils servent. Les candidats sont évalués en fonction de :

- la capacité du projet à mettre en valeur leur travail de protection
- la preuve de l'impact du travail de protection, comme la diminution de la violence et l'augmentation des signalements à la police au sein des communautés locales
- le potentiel de croissance et de duplication de ce travail de protection
- le changement survenu sur le terrain suite à l'intervention.

Les critères d'évaluation ne favorisent pas les travaux de protection qui comptent un

grand nombre de bénéficiaires s'ils ne peuvent être associés à des changements positifs. Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres ; notre prix d'excellence espère le souligner.

Conscients de la proportion au sein du personnel avec laquelle nous travaillons de personnes qui ont été elles-mêmes victimes de maltraitance durant leur enfance, il est important de prendre soin des (*cura personalis*) dans tous les aspects de la protection : que ce soit la manière dont nous dispensons les formations à la gestion des cas, en passant par les campagnes de sensibilisation dans les communautés locales, et même en ce qui concerne les personnes que nous désignons comme représentants de la sauvegarde. Sur ce point, nous devons **nous méfier des mythes** si souvent propagés dans les formations. L'hypothèse selon laquelle un enfant qui a été abusé sexuellement soit davantage susceptible de devenir un agresseur à l'âge adulte est scientifiquement inexacte. La recherche indique qu'il n'y a aucune corrélation

causale entre ces deux faits. De tels mythes ne font que re-victimiser les personnes. Lorsque nous organisons des formations ou que nous discutons de protection avec des collègues, nous devons nous assurer que ce que nous partageons est fondé sur des preuves scientifiques. Autrement, nous pourrions faire plus de mal que de bien.

Comme Réseau Xavier, nous espérons devenir de meilleurs défenseurs du changement social dans les communautés locales des pays du Sud, en réduisant la violence dans les communautés. Nous espérons être mieux en mesure de soutenir nos partenaires dans leur **actions positives**, comme des campagnes et programmes de protection qui ont démontré leur capacité à réduire la violence dans différents contextes, dans différents pays, dans les zones rurales comme les zones urbaines. Cela constitue une de nos principales priorités pour l'avenir. « Avec toujours un pied levé » nous accompagnons nos partenaires dans ce chemin de la protection.

Note : Si vous désirez en savoir davantage sur les processus et les modèles du RX, veuillez écrire à programmes@iji.ie

Original anglais
Traduction Christine Gautier



Mettre en œuvre des normes de protection de l'enfance dans des environnements complexes : l'expérience du Service Jésuite pour les Réfugiés

Brian Cranmer

Conseiller en matière de sauvegarde et de responsabilité, JRS International

Le Service Jésuite pour les Réfugiés (JRS) est une organisation catholique internationale dont la mission est d'accompagner, de servir et de défendre les intérêts des réfugiés et autres personnes déplacées de force, afin de leur permettre de guérir, d'apprendre et de déterminer leur propre avenir. Notre travail exprime l'engagement de la Compagnie de Jésus à soutenir les réfugiés à travers le monde. Les programmes du JRS se déploient actuellement dans 58 pays et ses services principaux sont dans les domaines de la réconciliation, de la santé mentale et du soutien psycho-social, de l'éducation et des moyens de subsistance. À l'occasion, le JRS fournit également des secours d'urgence et des soins de santé de base. Nous ne cessons jamais de défendre les droits des réfugiés et d'explicitier l'obligation de protéger les plus vulnérables. À l'heure actuelle, plus de 800 000 personnes bénéficient directement des projets du JRS, et plus de 8 500 personnes contribuent au travail du JRS : membres du personnel, bénévoles, stagiaires, membres de communautés religieuses et employés d'entreprise en bénévolat sur leur temps de travail.

En 2017, en réponse à l'appel mondial pour de meilleures normes de protection dans

les organisations humanitaires, le JRS a élaboré et inauguré sa politique de protection de l'enfance, basée sur les normes internationales fondamentales portant sur le signalement confidentiel, le recrutement sûr, la formation du personnel, les mécanismes de références sûrs et efficaces, le suivi et la mise en œuvre de procédures de prévention et de réponse aux abus. À l'époque, le JRS avait déjà mis en place un code mondial de conduite que tous les membres du personnel devaient signer pour se joindre à l'organisation. Bien que ce document offrît des orientations claires sur ce qui constitue un comportement acceptable ou non en tant que membre du JRS, il n'entrait pas suffisamment en détail sur les structures de signalement pour gérer les allégations d'abus, en particulier concernant les différentes formes d'abus envers les enfants. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), à la fin de 2022, sur les 108,4 millions de personnes déplacées de force, environ 43,3 millions (soit 40%) avaient moins de 18 ans. Les enfants sont considérablement surreprésentés parmi les réfugiés dans le monde. C'est pourquoi une politique plus ciblée était nécessaire pour prévenir les préjudices causés aux enfants, les plus

vulnérables des personnes que nous souhaitons servir.

JRS reconnaît que dans diverses situations humanitaires où des déplacements forcés ont lieu, toutes les personnes affectées (en particulier les enfants), peuvent être sujets d'agressions et d'exploitation de la part du personnel affilié aux agences humanitaires chargées de leur venir en aide. Les environnements humanitaires créent souvent des relations de pouvoirs inégales entre les bénéficiaires et les travailleurs humanitaires et présentent des opportunités d'exploitation, aux abus d'abus de pouvoir et d'abus sexuels, ce qui nécessite de mettre en place des mesures préventives. La politique de protection de l'enfance du JRS a constitué notre première étape vers la mise en œuvre d'un mécanisme international cohérent pour prévenir les préjudices causés aux enfants vulnérables et tenir tout le personnel responsable de ses actes. Lorsque des cas sont rapportés par des membres de la communauté, le JRS les réfère aux agences nationales ou à d'autres ONG de la région.

Le déploiement

Lors du lancement initial de cette politique au Bureau international à Rome, une formation a été organisée pour tout le personnel du siège du JRS. À cette occasion, on a dévoilé le plan d'action pour le déploiement de cette politique : premièrement dans les 10 bureaux régionaux, puis dans tous les bureaux nationaux, enfin dans les bureaux répartis sur le terrain. Chacun des bureaux du JRS devaient assigner deux agents à la prévention de l'enfance, qui seraient les points focaux pour recevoir les plaintes et donner des informations, de la formation et des conseils au personnel de JRS sur leurs

lieux de travail. Les agents à la protection de l'enfance (CSO, *Child Safeguarding Officers*) seraient appuyés par le Bureau international, notamment par le Conseiller international pour la protection de l'enfance (CSA, *International Child Safeguarding Advisor*), nommé en 2017 pour superviser ce déploiement.

Tous les CSO ont reçu une formation de base sur leurs rôles et responsabilités, et le CSA a lancé un programme de déploiement de la politique dans tous les bureaux régionaux. On a effectué une série de visites de pays au cours des années suivantes, avec des ateliers de formation d'une ou deux journées pour l'ensemble du personnel du JRS. On a ainsi travaillé à sensibiliser à la définition de ce qu'est un 'enfant' et aux droits des enfants tels que définis dans le cadre international des droits humains, à permettre de comprendre les abus tels qu'ils se produisent dans différentes cultures, à faire connaître notre responsabilité de vigilance en tant que membre du JRS, à savoir reconnaître les abus (ou abus potentiels) lorsqu'ils se produisent et à faire connaître notre obligation de signaler (de manière confidentielle) aux instances désignées. Fin 2019, avant la pandémie de Covid-19, 36 formations distinctes avaient été dispensées dans 16 pays répartis sur 4 continents ; plus de 900 membres du personnel y ont participé. Au cours des deux années suivantes, le déploiement de ces formations a dû passer à des dispositifs en ligne. Lorsque cela était possible, certaines formations ont été dispensées dans le pays par les agents de protection de l'enfance eux-mêmes, avec l'aide du manuel international de formation du JRS, lancé en 2021. À ce jour, en septembre 2023, depuis la reprise des formations dans les différents pays, on a dispensé

49 formations distinctes dans 25 pays répartis sur 5 continents ; plus de 1300 personnes y ont pris part.

Reconnaître et surmonter les obstacles

L'une des difficultés principales rencontrées lors du déploiement de la politique était le roulement de personnel. Parfois, lorsqu'une personne désignée comme point focal quittait l'organisation, nous échouions dans la nomination d'un autre et cela provoquait une lacune dans le système. Cette difficulté, une fois identifiée, a été surmontée de deux manières. Premièrement, nous avons conçu un document d'intégration/transfert des OFC, et l'avons traduit dans les principales langues de travail de l'organisation (anglais, français, espagnol et arabe) et diffusé à l'échelle mondiale pour encourager une transition plus fluide entre les points focaux entrants et sortants. D'autre part, on avait défini que la responsabilité de la mise en œuvre de la politique relevait des ressources humaines, cependant certains bureaux nationaux n'avaient pas de responsable des ressources humaines. Il a donc été décidé que, pour renforcer le système de protection, la responsabilité de garantir que tout le personnel signe la politique et que tous les bureaux disposent d'un agent de protection de l'enfance incomberait désormais aux directeurs nationaux eux-mêmes.

La qualité et la durabilité d'un bon système de protection dépendent non seulement d'un leadership fort, mais aussi de l'adoption des principes et des normes par l'ensemble du personnel, pendant et en dehors des heures de travail. Un comportement qui est culturellement

inacceptable dans un pays peut être jugé raisonnablement acceptable dans un autre. C'est pourquoi des normes minimales sont si importantes : elles sont « non-négociables ». Par exemple, comme l'indique explicitement la Politique de protection de l'enfance du JRS, « toutes formes de violence ou d'abus sexuel ou fondée sur le genre constituent une violation des valeurs fondamentales du JRS. Dans tous les cas, le JRS interdit à son personnel de se livrer à des activités sexuelles avec une personne de moins de 18 ans, quel que soit l'âge de la majorité ou l'âge du consentement dans le contexte local pour différentes raisons sociales, culturelles ou religieuses ». Tout au long du déploiement de la politique, il y a eu une certaine résistance à la définition de l'enfant comme étant « toute personne âgée de moins de 18 ans ».

Le défi de la « culture »

Dans les sociétés traditionnelles, le mariage précoce, par exemple, est pratiqué sans contestation depuis des générations. Des enfants âgés d'à peine 9 ou 10 ans sont 'promis' à un homme plus âgé, que ce soit pour des raisons culturelles ou socio-économiques. Ceci, bien entendu, est en complète contradiction avec les objectifs de la protection des enfants et ne peut donc pas être toléré par le JRS, quels que soient les systèmes de croyances coutumières locales. C'est un défi que d'essayer d'élever les normes de protection de l'enfance et de parler des droits de l'enfant dans des circonstances où traditionnellement les enfants ne sont pas considérés comme des titulaires de droits à part entière, ou lorsqu'ils sont considérés comme une commodité financière. Lorsqu'on rencontre ces problèmes sur le terrain, la politique de JRS ne consiste pas à imposer

le changement, mais de faciliter la discussion avec les communautés sur les impacts négatifs des pratiques traditionnelles sur les femmes et les adultes vulnérables, et d'apporter un changement positif à partir de la base.

C'est là que l'identité de JRS en tant qu'organisation est importante. Nous défendons les droits des personnes vulnérables, en particulier les enfants. Nous ne pouvons donc pas faire d'exception quant aux attentes que nous plaçons à l'égard de notre personnel. Et nous n'en faisons pas. Le JRS a une tolérance zéro envers toutes les formes d'abus. Nous sommes peut-être limités dans notre capacité à lutter contre les pratiques néfastes, les abus et l'exploitation au sein des communautés et des sociétés dans lesquelles nous travaillons. Toutefois, nous avons la pleine capacité et la responsabilité de faire respecter des normes plus exigeantes et de lutter contre les abus au sein de notre organisation.

Actuellement, en 2023, tous les bureaux du JRS dans le monde disposent de deux agents de protection de l'enfance. Tous les membres du personnel ont signé la politique de protection de l'enfance et ont reçu soit une initiation, soit une forme de formation (virtuelle ou en présentiel) sur les normes, principes et protocoles du JRS concernant la protection de l'enfance. Il n'y a plus aucune excuse pour les abus.

Au-delà de la sauvegarde des enfants

Depuis 2021, en réponse à une incitation mondiale des Nations Unies, toutes les agences humanitaires et de développement doivent désormais également avoir une politique PSEA(H) de prévention de l'exploitation, des abus (et du harcèlement) sexuels. Certaines organisations se limitent

à la PSEA, mais JRS ajoute le harcèlement sexuel dans sa politique de protection. Encore une fois, cette politique, telle qu'elle est déployée à l'échelle mondiale, interdit strictement toute forme d'inconduite sexuelle (qu'il s'agisse de harcèlement, d'exploitation ou d'abus) de la part d'un représentant du JRS. Elle met également l'accent sur l'obligation pour tout le personnel du JRS de signaler tout comportement ou soupçon d'une quelconque forme de SEAH de la part d'un collègue.

Cette politique s'accompagne également de la politique anti-harcèlement du JRS (qui protège le personnel du JRS contre tout abus sous quelque forme que ce soit de la part d'un collègue), et d'une politique de dénonciation qui protège l'identité, la confidentialité et la sécurité de quiconque signale un abus au sein de l'organisation. Cela renforce encore davantage le système de protection et surmonte de nombreux obstacles au signalement, en particulier la peur de représailles. Ces cinq politiques constituent le cadre du système de protection du JRS, qui met fortement l'accent sur la prévention des préjudices de toute nature, causés aux enfants au sein de nos programmes, ainsi que sur la prévention des comportements sexuels abusifs de toute nature commis par un membre du JRS envers des enfants, des adultes vulnérables et des collègues au sein de l'organisation, tout en protégeant l'identité et la sécurité des plaignants.

Au début, il était tabou de dénoncer un collègue, ou bien la peur de le faire constituait un obstacle. Mais grâce au déploiement de ces politiques et des programmes de formation qui les accompagnent, le personnel est désormais davantage conscient de ses responsabilités

et de ses droits, et il comprend pourquoi il est important de signaler les abus, de lutter contre les comportements négatifs et de mettre en place une culture de protection au sein de l'organisation. Nous devons avoir des normes plus élevées en matière de recrutement, de suivi et de mise en œuvre. Nous devons viser plus haut. Et nous sommes tous responsables de l'amélioration de ces normes.

Où en sommes-nous actuellement ?

Aujourd'hui, en 2023, nous constatons un changement dans la façon dont le signalement est perçu. Nous constatons une évolution positive vers un consensus mondial selon lequel certains comportements sont tout simplement inacceptables et doivent être éradiqués dans notre organisation comme dans toutes les autres. Des signes positifs montrent que la culture change et que notre identité s'en trouve renforcée. Par exemple, un plus grand nombre de signalement n'indiquent pas une augmentation du nombre des abus (envers des enfants, des adultes vulnérables ou des collègues). Cela signifie simplement que nous y résistons aujourd'hui avec des moyens dont nous n'étions pas équipés dans le passé, ou que peut-être nous n'étions pas disposés à utiliser. Plus on signale les cas d'agression et qu'on enquête sur eux (et prenons des mesures disciplinaires, y compris le licenciement si les signalements s'avèrent fondés), en parallèle avec la mise en œuvre continue des normes de protection, plus la dissuasion est forte contre les abus et l'exploitation.

Quant aux changements de la culture organisationnelle qui ont suivi le déploiement de la politique de protection

de l'enfance (et maintenant également de la politique PSEAH), ce qui est très remarquable et doit être reconnu comme une réussite majeure est l'initiative prise par de nombreux bureaux et projets nationaux d'organiser leurs propres formations, non seulement entre collègues, mais avec les organisations partenaires aux niveaux local et national. Il y a eu des dizaines de cas où le personnel de JRS a repris et/ou adapté les modules de formation standards sur la protection de l'enfance au niveau des projets nationaux, renforçant ainsi les organisations communautaires d'entraide à l'échelle mondiale. Les retombées de cet élan de transformation ont un impact extrêmement positif au sein des communautés que le JRS accompagne, en particulier dans les camps de réfugiés et les camps de personnes déplacées. Par exemple, dans le JRS-MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord), les agents du JRS pour la protection de l'enfance ont traduit tous nos documents sur la protection en arabe et même en plusieurs langues locales, et en ont adapté le contenu aux coutumes de la région, atteignant avec sensibilité et professionnalisme les organisations locales et les groupes communautaires avec lesquels nous travaillons en partenariat.

En outre, après six ans de promotion et d'application de ces normes de protection, le JRS au niveau international a été reconnu par les Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, notamment en raison du fait qu'il travaille dans des environnements extrêmement complexes où les meilleures pratiques ne sont pas toujours facilement réalisables. Mais nous avons encore un long chemin à parcourir. Au plan administratif, le JRS International se porte bien quant à ses pratiques de protection. Nous développons une culture

organisationnelle mondiale de prévention et de réponse et avons multiplié par mille nos capacités internes. Nous devons maintenant continuer à nous engager encore plus auprès des communautés et les sensibiliser à nos canaux de signalement et à nos mécanismes d'orientation, afin de mieux servir et défendre les intérêts des plus vulnérables. Nous devons intégrer la protection dans tous nos programmes, tout en nous appuyant sur les fondements des

principes et protocoles de prévention reconnus et établis en interne. Puissent nos discours et nos pratiques au sein de l'organisation se refléter à l'extérieur afin que nous soyons vus et connus par les autres dans notre volonté ferme de dénoncer et d'éliminer les abus de toutes sortes, en particulier envers les enfants.

Note : Actuellement, le JRS International examine et révisé ses politiques de prévention et se prépare à les relancer à l'échelle mondiale en 2024. Si vous souhaitez consulter l'une de nos politiques de prévention ou discuter plus en détail de tout aspect de cet article, n'hésitez pas à contacter le Conseiller JRS international pour la sauvegarde et l'imputabilité.

Original anglais
Traduction Christine Gautier



Structures de protection au sein de la Fédération *Fe y Alegría*

Dani Villanueva SJ

Coordonnateur général, Fédération internationale Fe y Alegría

1. L'action conjointe à *Fe y Alegría* (Foi et Joie - FyA)

FyA est une œuvre éducative et sociale de la Compagnie de Jésus, fondée en 1955 par le père José María Vélaz, SJ, à Caracas, Venezuela. Aujourd'hui, elle est présente dans plus de 22 pays d'Amérique latine, d'Europe, d'Afrique et d'Asie, et environ 1 million de personnes bénéficient d'un des programmes éducatifs ou sociaux de ce vaste réseau où travaillent plus de 40 000 collaborateurs, dont des écoles en coordination avec plus de 100 congrégations religieuses.

Un tel déploiement serait impensable si l'on oubliait que nous sommes un mouvement d'éducation populaire et de promotion sociale configuré comme une Fédération internationale d'organisations nationales fonctionnellement indépendantes. C'est la marque de fabrique de notre manière d'agir : les décisions sont prises au niveau d'une assemblée, et les politiques ou les programmes communs sont principalement soutenus par des commissions et des équipes locales coordonnées par un minimum de personnel fédératif international.

La complexité institutionnelle de FyA reflète son immense diversité, non

seulement au niveau des territoires mais aussi des langues et, surtout, des cultures. Les dynamiques participatives de notre mouvement rendent les progrès complexes mais favorisent l'appropriation de la mission en tant que corps et la durabilité des processus locaux, dont certains perdurent depuis près de 70 ans.

La plupart des FyA font partie des réseaux d'éducation publique de leur pays et sont donc des organisations reconnues dans les cadres juridiques étatiques et répondent aux normes établies par les ministères nationaux de l'éducation. Cela rend d'autant plus complexe toute tentative de standardisation et d'homologation (et non d'homogénéisation) des processus au niveau fédératif.

La Fédération FyA, dans un tel contexte de diversité et d'autonomie de ses membres, se dote depuis l'année 2000 de plans stratégiques communs qui lui ont permis de croître en dimension de réseau et en termes de travail conjoint et articulé. Nous disposons actuellement d'un Plan global de priorités fédératives qui donne un horizon de synergies internationales, concrétisées dans 13 initiatives dont le leadership est partagé entre les différentes FyA et une équipe internationale qui soutient et projette la stratégie commune. L'une de ces initiatives concerne la

Protection, qui cherche à faire de la protection des mineurs et de la création d'espaces libres de tout type de violence un processus prioritaire dans les contextes où FyA fournit des services.

2. La dynamique de la protection fédérative

La réflexion sur la protection des mineurs a connu divers degrés de développement selon son évolution dans chaque culture et pays où le mouvement est implanté. En 2015, au Nicaragua, le Conseil des Directions nationales exprimait pour la première fois, dans une déclaration conjointe, l'importance de la protection de l'enfance. Trois ans plus tard, en 2018, une Politique internationale contre les abus était approuvée par l'Assemblée de Montevideo. Cette politique a ouvert la voie à la prévention des abus envers les enfants et à la promotion des changements culturels à FyA, en établissant des critères pour prévenir les abus dans chaque centre éducatif ou social de l'œuvre. Il convient de noter que cette politique est contraignante pour toutes les FyA nationales, membres du mouvement.

En 2021, la Commission fédérale pour la protection de l'enfance et de l'adolescence a vu le jour, et un poste de responsable exécutif de protection a été créé. À mesure que nous avançons dans ce domaine, nous avons constaté la nécessité d'une certification externe basée sur des normes internationales. En juin 2021, la Fédération a obtenu la certification de niveau 1 pour « Keeping Children Safe », et la certification progressive de toutes les FyA nationales a été proposée.

Il est crucial de souligner l'importance de la volonté politique de toutes les FyA d'assumer cet engagement collectif en

faveur de la protection de l'enfance. Sans cette volonté, le progrès commun et l'avenir envisagé seraient impensables.

3. La Certification

Le travail a commencé par l'évaluation de la conformité de chaque FyA avec les normes internationales de protection, ce qui a donné lieu à des actions sur deux fronts :

- a) Un référent pour la protection de l'enfance a été nommé dans chaque FyA nationale pour diriger la mise à jour des politiques et pour la préparer à la certification. Depuis lors, le responsable exécutif pour la protection travaille avec les directions nationales et avec le réseau des référents, en organisant des formations et des réunions pour suivre les progrès. Nous estimons que la certification de toutes les FyA nous prendra deux ans.
- b) Conscients de l'urgence et de l'importance de la question, nous avons créé le Plan mondial d'actions immédiates pour la protection contre les abus. Ce plan comprend des protocoles, des procédures et du matériel pour une mise en œuvre immédiate au niveau des centres, des bureaux nationaux et régionaux. Notre objectif est sa mise en œuvre en moins d'un an.

4. Les résultats

Suite à ce processus, FyA dispose d'un réseau fédéral de protection de l'enfance auquel participent 100% des référents nationaux pour la protection, originaires de chacune des FyA membres de la Fédération. Plus de 80% ont reçu une formation à l'élaboration ou à l'actualisation des politiques de protection

de l'enfance (2022) et à la planification pour la mise en œuvre de la politique organisationnelle de protection de l'enfance et de l'adolescence (2023).

Ce réseau est indispensable pour la mise en œuvre des décisions stratégiques prises au sein des conseils avec les directions nationales. De plus, il est essentiel de collaborer avec le réseau des référents pour la communication, avec qui nous travaillons sur la formation à la gestion des crises, en adoptant une attitude proactive dans la diffusion du travail de protection réalisé par le mouvement.

Actuellement, 95% des FyA disposent de politiques et de protocoles de prévention et de protection adaptés à leur environnement local, et la majorité progresse dans la mise à jour des politiques organisationnelles de protection de l'enfance et de l'adolescence conformément aux normes internationales.

Je crois que ces succès sont dus à la combinaison de décisions politiques pratiquement unanimes et à la responsabilité confiée à la direction intermédiaire de chaque FyA, garantissant ainsi l'efficacité de la mise en œuvre au niveau local. Le succès final dépendra de notre capacité à avoir un impact dans chaque centre éducatif.

Notre objectif pour 2024 est que 100% des FyA aient mis en œuvre le Plan mondial d'actions immédiates pour la mise en place de mesures de prévention et de protection au niveau des centres éducatifs, et que les trois quarts aient impliqué et formé l'ensemble de leur personnel à leurs politiques.

5. Quelques exemples

Toute cette réflexion n'aurait aucun sens si elle ne conduisait pas chaque FyA à mener ses propres actions pour concevoir, compiler et exécuter des actions de prévention, de formation et de sensibilisation pour la protection des enfants auprès des enseignants, des élèves et des familles. Compte tenu de la diversité du mouvement, il est difficile de généraliser, mais donnons trois exemples :

- a) FyA Nicaragua, avec le projet « Prévention de la violence de genre et promotion d'environnements sûrs et de coexistence saine » promeut des rencontres basées sur le modèle dialogique de prévention et de résolution de conflits. Plusieurs actions ont été menées avec succès, comme *Club de Valientes Violencia 0* [Club de Brave Violence 0] et *Tertulias Científicas Dialógicas* [Rencontres scientifiques dialogiques]. La mise en œuvre auprès des étudiants a commencé en 2021 et ce sont les membres de la communauté qui dirigent les interventions.
- b) Dans le cadre des actions du programme *Escuelas de Cuidado* [Écoles de soins], FyA République dominicaine mène chaque année en avril une campagne, dans le cadre du mois de prévention de la maltraitance des enfants. Cette campagne, à laquelle participent les collaborateurs, les élèves, les familles et la communauté, s'intitule *Cuidado con el cuidado, quien cuida no abusa* [Attention à l'attention, celui qui prend soin ne maltraite pas].
- c) FyA Guatemala, El Salvador, Venezuela et Panama travaillent avec les protocoles des Nations Unies pour la Protection contre l'exploitation et les

abus sexuels (PEAS) en collaboration avec des organisations partenaires comme l'UNICEF, l'Ambassade des États-Unis et d'autres. Les évaluations effectuées sur nos politiques de protection ont montré que nous sommes en conformité avec les huit lignes directrices PEAS et que nos centres sont des institutions à faible risque. Dans cette optique, d'autres FyA ont souhaité introduire dans leurs politiques les lignes directrices PEAS.

Il convient également de mentionner de nombreux autres programmes de protection de l'enfance, qui focalisent leurs efforts sur d'autres lieux que le centre éducatif, où les mineurs sont confrontés à des risques d'abus, principalement le cadre familial et communautaire. Un bel exemple en est le programme mondial *La Luz de las Niñas* [La Lumière des Filles] par lequel FyA, conjointement à d'autres organisations partenaires, vise à la fois à sensibiliser aux pratiques violentes contre les filles, à prendre en charge les victimes d'abus et à inciter les autorités publiques à l'élaboration de politiques et d'actions qui protègent l'enfance dans toutes ses dimensions.

6. Quel est notre modèle ?

Il serait naïf d'attribuer ces résultats uniquement à la stratégie mise en place, car les crises successives d'abus dans l'environnement de la Compagnie de Jésus ont contribué à accélérer la mise en œuvre de ces processus et ont intensifié la volonté politique. En fait, en 2023, suite à des crises récentes, nous avons ajouté un comité de crises pour suivre et soutenir la prise de décisions ad hoc sur des cas spécifiques d'abus sexuels et de maltraitance infantile.

Voici donc une vue d'ensemble quasi complète du modèle de travail de la Fédération en matière de protection :

- a) Activation de la politique de certification totale de la Fédération. En 2025, toutes les FyA fédérées auront fait avancer leur certification aux niveaux 1 et 2 du *Keeping Children Safe*.
- b) Proposition d'un Plan mondial d'actions immédiates. En janvier 2024, la Fédération disposera d'un réseau international d'homologues en matière de protection et toutes les FyA disposeront de formations, de procédures d'embauche, d'analyse et de réduction des risques, de voies et de canaux de dénonciation et de systèmes de signalement.
- c) Protocole de réponse communicative au niveau fédéral et national. Suivi fédéral mondial, préparation de communiqués et leadership des stratégies nationales de réponse à travers le réseau des communicateurs de FyA.
- d) Définition du système fédéral des acteurs de la protection. En plus de la fonction de responsable exécutif de la protection et de la commission de protection, sont créés le réseau fédéral de protection des enfants et un cabinet de crise de protection, à savoir une équipe de réponse rapide et coordonnée.

7. Ce que nous avons appris

Depuis la mise en œuvre de ce processus pour la protection des enfants et des adolescents, avec un accent clair sur la prévention de la maltraitance infantile, nous avons appris certaines leçons. Détaillons-les maintenant :

- a) La protection des enfants et des adolescents est une action prioritaire au niveau fédéral et doit être aussi assumée par chacune des FyA nationales.
- b) Cette notion de priorité implique le renforcement des actions, c'est-à-dire la mise en place d'un leadership, de procédures, d'équipes et de ressources pour leur mise en œuvre efficace.
- c) Des règles communes, des normes internationales de protection et des protocoles bien définis sont essentiels pour garantir l'applicabilité dans les différentes FyA.
- d) La formation généralisée et la systématisation des processus constituent la base du succès de la mise en œuvre des politiques de protection des enfants et des adolescents. Les processus de formation permettent d'acquérir des compétences, des connaissances et des stratégies qui, grâce à des processus simples d'adaptation au contexte, favorisent la création d'espaces d'apprentissage sûrs.
- e) La protection des enfants et des adolescents est une pierre d'angle du travail de FyA, et doit donc :
 - i. Rester toujours présente et d'actualité dans l'agenda de travail de la Fédération internationale de FyA ainsi que dans celui de chaque FyA nationale.
 - ii. Prioriser des ressources économiques et humaines pour la gestion des actions de protection.
- iii. Générer des engagements du fédéral vers le national et du national vers le local.
- iv. Favoriser l'implication des acteurs des différents niveaux de la communauté éducative – depuis les directions fédérales jusqu'aux enfants et adolescents, filles et garçons, avec qui nous travaillons.
- f) Le vaste engagement institutionnel implique tous ceux et celles qui interagissent avec les enfants et les adolescents dans les centres éducatifs. Un engagement de cette envergure implique d'aborder les différents types de liens contractuels qui existent avec les collaborateurs de chaque FyA, et de faire appel à la profondeur de leur relation identitaire avec leur FyA.
- g) Refuser de considérer les violences comme naturelles, les révéler et les dénoncer sont les actions les plus complexes dans les processus de prévention de la maltraitance des enfants. Il s'agit d'affronter la vulnérabilité personnelle et communautaire qui nous traverse. Les actes de dévoilement et de dénonciation ont aussi leur complexité propre au contexte : en certains endroits celui qui dénonce devient la cible de violences, ce qui met l'institution au défi de renforcer les processus de protection de ses collaborateurs.
- h) Le grand défi reste la mise en œuvre de politiques organisationnelles de protection des enfants et des adolescents. Pour

atteindre cet objectif, il est nécessaire d'établir de sérieuses priorités au niveau national et au niveau des centres éducatifs, à savoir :

- i. Faire des ressources humaines une priorité
 - ii. Faire des ressources économiques une priorité
 - iii. Instaurer prioritairement des temps pour générer des actions de prévention
 - iv. Modifier les structures
 - v. Refuser de continuer à considérer les violences comme naturelles.
- i) L'implication des enfants et des adolescents est fondamentale. Dans les politiques que nous promouvons, la voix des enfants et des adolescents, filles et garçons, est capitale : ce sont eux qui, avec leur propre point de vue, nous donneront des clés pour identifier la violence vécue dans les communautés et pour élaborer des stratégies adaptées à leurs besoins pour la prévention et/ou la réparation des blessures.
- j) La diffusion des politiques est un facteur prépondérant pour promouvoir la prévention ; cette diffusion doit assurer la pleine compréhension des enjeux à tous les niveaux des communautés éducatives.

8. Quelle sera la prochaine étape ?

Cet article a commencé par clarifier notre façon de procéder en tant que fédération internationale, ce qui était indispensable pour comprendre notre approche de la

question de la protection. Nous ne sommes pas une multinationale, mais un réseau international d'acteurs nationaux, et par conséquent, notre rôle est subsidiaire par rapport aux provinces et aux organisations locales – qui sont les véritables acteurs avec leurs cadres institutionnels et juridiques au niveau national.

L'étape suivante consiste à mieux comprendre le rôle des réseaux jésuites internationaux dans l'approche systémique de la protection, étant donné que notre travail dépasse le niveau national et provincial et que, de facto, nous n'agissons pas directement à ces niveaux-là. Nous sommes convaincus que, même s'ils peuvent jouer d'abord un rôle-clé dans la promotion de politiques et de procédures communes, les réseaux doivent être également davantage impliqués dans les procédures de réponse et davantage considérer comme partenaires des espaces de coordination avec les provinces et les conférences.

C'est pourquoi notre prochain effort sera de connecter notre travail avec les autres acteurs et avec les espaces de coordination de la Compagnie de Jésus et de l'Église. Actuellement, les leaders des réseaux apostoliques d'Amérique latine font déjà partie du réseau de responsables de la protection au niveau des provinces. Notre rêve est de créer des liens avec les structures des provinces, les secrétariats des curies au sein des conférences et les réseaux de la Compagnie de Jésus afin qu'une véritable collaboration génère une réponse coordonnée et plus efficace pour la Promotion d'une Culture de Protection Cohérente. Réfléchir et agir ensemble dans les domaines du traitement des plaintes, de la formation et du travail collaboratif en

matière de prévention, nous aidera à faire
du *Magis* une réalité.

Original espagnol
Traduction Beatriz Muñoz Estrada-Maurin

À propos des auteurs

Brian Cranmer est Conseiller JRS International pour la sauvegarde et l'imputabilité. Il a travaillé pour des ONG internationales au cours des 25 dernières années, surtout en Afrique orientale et australe, en se concentrant sur des projets en faveur des enfants vulnérables. Courriel : brian.cranmer@jrs.net

Curtis Kleisinger est le directeur exécutif de MTMS. **Terri Cote** occupe le poste de directrice. Curtis et Terri travaillent à l'école depuis 2011. Tout au long de leur carrière dans l'éducation, ils ont travaillé principalement avec des élèves autochtones et leurs familles. Ce sont des éducateurs passionnés qui ont un profond respect et un amour profond pour les peuples autochtones, leur spiritualité et leur culture. Courriels : Curtis Kleisinger : ckleisinger@mtmschool.com et Terri Cote : tcote@mtmschoolregina.com.

Dani Villanueva SJ est Coordinateur Général de la Fédération Internationale de FyA. Il a été responsable de la Coopération Internationale Jésuite en Espagne et a occupé des postes de direction à Alboan, Red Xavier, Esade et Georgetown University. Courriel : d.villanueva@feyalegria.org

Emer Kerrigan, MAgr (master en action humanitaire) a 22 ans d'expérience dans le secteur du développement international, dont 14 ans en sauvegarde et protection. Il accompagne le RX depuis 7 ans sur la question de la sauvegarde. Courriel : programmes@iji.ie

Fox, Saoirse est la directrice pour la Protection et les Normes professionnelles pour la province d'Irlande. Elle a travaillé dans le domaine du bien-être des enfants durant toute sa vie professionnelle. Sa formation universitaire est en psychologie et psychothérapie systémique. Courriel : safeguarding@jesuit.ie.

John Guiney SJ est le coordonnateur du projet pour la promotion d'une culture cohérente de protection (PCCP) à la Curie générale de la Compagnie de Jésus. Il est également directeur de Irish Jesuits International dans la province d'Irlande. Courriel : sjes-safe@sjcuria.org **Sandra Racionero-Plaza**, détient un double doctorat de l'université de Wisconsin-Madison. Elle est la coordonnatrice adjointe du PCCP à la Curie générale de la Compagnie de Jésus. Elle est chercheuse dans le domaine de la prévention et de la réponse aux abus. Courriel : sjes-safe1@sjcuria.org

María de los Ángeles Solar (msolar@jesuitas.cl) travaille comme avocate pour l'Université Diego Portales de Santiago de Chile. **Larry Yévenes SJ** (lyevenes@ignaciano.cl) est titulaire d'un Master en conseil pastoral de l'Université Loyola Maryland (États Unis). Tous deux travaillent au Centre pour la Prévention et la Réparation des abus au sein de la Compagnie de Jésus au Chili.

Maria Elissa Lao est directrice du Bureau universitaire sur le Genre et le Développement et est professeure associée au Département de Sciences politiques de l'université Ateneo de Manille. mlao@ateneo.edu **Mira Alexis Ofreneo** est directrice du Gender Hub et professeure

associée au Département de Psychologie à l'université Ateneo de Manille. mofreneo@ateneo.edu **Alma Renee Pavia** est directrice du Bureau universitaire du Comportement et des Enquêtes de l'université Ateneo de Manille. apavia@ateneo.edu. **Nina Patricia Sison-Arroyo** est conseillère juridique principale de l'université Ateneo de Manille et membre de l'École de Droit Ateneo. psarroyo@ateneo.edu.

Mark Ravizza SJ est actuellement Conseiller général pour la formation à la Curie générale de la Compagnie de Jésus à Rome. Il a été membre du comité consultatif pour la promotion d'une culture cohérente de protection (PCCP) depuis 2019. Courriel : formatio@sjcuria.org.

Ravi Sagar SJ exerce comme avocat et est coordonnateur de l'équipe d'Asie du Sud pour la protection (SATS) et la promotion d'une culture cohérente de protection des enfants et des adultes vulnérables. Courriel : ravisagarsj@gmail.com

Verah Masenge est Coordinatrice du programme d'Upendo à St-Joseph Development Programmes, la branche de développement de la grande paroisse St Joseph l'Ouvrier, à Kangemi, Nairobi (Kenya). Courriel : upendo.coordinator@saintjosephkangemi.org **Edward Osabwa** est Chargé de communication à St-Joseph Development Programmes, la branche de développement de la grande paroisse St Joseph l'Ouvrier, à Kangemi, Nairobi (Kenya). Courriel : osabwa@gmail.com.



Secrétariat pour la Justice Sociale et l'Écologie

Borgo Santo Spirito, 4

00193 Rome

Tel: +39-06698681

www.sjesjesuits.global

sjes@sjcuria.org